

DU PAUPÉRISME
EN FRANCE
ET
DES MOYENS D'Y REMÉDIER
OU
PRINCIPES D'ÉCONOMIE CHARITABLE.

Diminuer la misère; accroître la
charité; secourir avec intelligence.

PAR F. MARBEAU,

Auteur du petit livre *des Crèches*, couronné
par l'Académie française.



—
PRIX 1 FR. 50.
—

PARIS,
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
QUAI MALAQUAIS, 15.
Amyot, rue de la Paix, 6. | Guillaumin, rue Richelieu, 14.

—
1847

PRÉFACE.

Notre système charitable est un amas informe de lois, décrets, ordonnances, règlements, arrêtés et circulaires, de tous les régimes; sans méthode, sans unité, sans principes; un aveugle, manchot, boiteux, insatiable, et toujours mécontent; un arbre planté par la République, et greffé tour à tour par l'Empire, la Restauration et la Révolution de Juillet, produisant, à grands frais, beaucoup de mal et peu de bien.

Il est temps de rendre ce système homogène, de l'approprier aux besoins actuels, de le compléter, et de le codifier.

Pour cela que faut-il? — Trois choses : pouvoir, vouloir et savoir.

Pouvons-nous octroyer du travail aux indigents valides; aux autres, le pain et le couvert? — Nous le faisons pour des étrangers...

Voulons-nous secourir efficacement nos malheureux? — Il y a sur ce point unanimité dans toutes les nuances d'opinions.

Saurons-nous? — Voilà toute la question.

Mais quoi! la patrie de Vincent de Paul ne saurait pas organiser le service des pauvres, la charité! Nous ne trouverions pas, en France, un homme d'état ayant l'intelligence de la pauvreté!

« Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter... »

Parmi nous, une question posée nettement est bientôt résolue.

Posons nettement la question du paupérisme, et nous aurons enfin un code charitable, une organi-

sation charitable complète, normale, en harmonie avec la Charte.

Nous aimons les améliorations, les réformes, le progrès ; nous sommes las de révolutions... Améliorons le sort des malheureux en réformant notre système de secours : nous obtiendrons un progrès immense, qui en déterminera plusieurs autres (car la misère, par elle-même ou par ses affluents, touche à presque toutes les parties de l'économie sociale) ; et par de tels progrès, obtenus à propos, nous préserverons la France de troubles et de révolutions.

La misère inonde les prisons de malfaiteurs ; les hôpitaux, de malades, d'enfants trouvés et d'aliénés ; les villes, de prostitution ; elle dépeuple nos campagnes ; elle énerve une partie de la population. N'est-elle pas d'ailleurs la mitraille des anarchistes ?

Qu'y a-t-il de plus urgent que la misère, que la faim ?

Deux questions réclament impérieusement la priorité sur toutes autres : la *misère* et les *subsistances*.

La *misère*, énigme cruelle dont l'économie charitable nous donne enfin le mot ;

Les *subsistances*, énigme plus difficile encore, dont l'économie politique trouvera le mot en aidant la charité à vaincre la misère.

Pendant qu'on s'épuise en efforts stériles pour savoir qui tiendra le gouvernail, deux spectres se dressent menaçants pour nous étreindre : c'est ainsi que les Romains du Bas-Empire discutaient sur la théologie, pendant que les barbares envahissaient le territoire.

L'économie sociale est un immense labyrinthe dans lequel nous divaguerons tant que la charité ne nous prêterait pas son fil : *In propria venit, et sui eam non cognoverunt.*

DU PAUPÉRISME

EN FRANCE

ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER.

INTRODUCTION.

“ Le but final des bonnes Institutions est de rendre la nation, *toute la nation*, aussi heureuse que possible.

Or le bien de tous veut qu'on s'applique à réduire le nombre des malheureux et à les secourir efficacement; le bien de tous, même des classes aisées : 1° on souffre de voir souffrir; 2° moins de misère produit moins d'atteintes aux personnes et aux propriétés, et *moins il y a de voleurs, moins il y a de volés*; 3° la misère cause des

troubles ; les troubles diminuent les revenus , et déprécient la propriété.

Le besoin de secourir les pauvres est tellement impérieux , que nous avons vu naguère , au milieu de la plus vive irritation des partis , plusieurs lois de charité nationale votées à l'unanimité. Si le pouvoir avait su présenter un *Code charitable* , nous aurions une bonne loi organique de plus ; nous aurions eu , peut-être , quelques scandales de moins.

Ce Code est urgent : rien de plus urgent que la faim.

Nous avons tout ce qu'il faut pour l'élaborer : mettons-nous à l'œuvre.

La France a beaucoup de richesses , — et beaucoup de misère.

Elle donne énormément pour ses pauvres ; — et ils sont mal secourus.

Elle a un territoire vaste et fertile , une population laborieuse ; — et ses récoltes ne lui suffisent pas.

Elle a des terres incultes , des travaux

en souffrance ; — et beaucoup de bras inoccupés.

Elle a beaucoup de numéraire, beaucoup de capitaux, beaucoup d'engrais ; — et la majeure partie de ses terres est mal cultivée, faute d'engrais et de capitaux.

Elle a un sous-sol très riche, une armée d'habiles ingénieurs ; — et presque tous ses trésors géologiques restent enfouis.

Elle a des colonies, et l'Algérie, nouvelle France, nouvelle source de richesses ; — et l'Algérie et les colonies, mal administrées, sont encore pour elle de lourds fardeaux.

« Avec le superflu ; elle ne sait pas faire même le nécessaire. »

Elle émancipe les noirs, avant de leur avoir appris à vivre en liberté ; — elle abandonne ses blancs pauvres à toutes les horreurs, à tous les dangers de la misère.

Elle a changé de gouvernement 17 fois en 40 ans ; elle a fait 83,000 lois ; elle a essayé de tout, depuis la terreur jusqu'à la

corruption, depuis le culte de la déesse RAISON jusqu'au culte du Veau d'or, depuis le despotisme jusqu'à la licence, depuis la banqueroute jusqu'à la bonne foi : tour à tour victorieuse et vaincue, envahissante et envahie, ruinée et prospère, elle a essayé de tout, excepté de la charité.

Elle est cependant bien charitable : elle donne beaucoup, mais rarement donne bien. Or c'est l'aumône intelligente qui constitue la vraie charité !

L'aumône faite sans discernement favorise la paresse, le vice et entretient la misère. Il faut donner, mais seulement où il faut, et ce qu'il faut : mieux vaut ne pas donner que donner mal. Le besoin est l'amorce du travail. Détruire le besoin de travailler, c'est nuire à l'indigent, à sa famille, et au pays.

Quand un indigent valide use son temps et ses forces à mendier, il prive la société des produits du travail qu'il devrait faire ; et ceux qui l'aident, par leurs aumônes, à ne pas produire, sont responsables mora-

lement du bien qu'il ne fait pas, et du mal qu'ils lui laissent occasion de faire.

Ainsi l'aumône aveugle est aussi funeste que l'aumône intelligente est utile.

L'économie politique a fait de grands progrès en théorie; *l'économie morale* en a moins fait parmi nous. Chacune de ces deux belles sciences a besoin de l'autre pour entrer dans le domaine des faits.

L'économie politique dit aux hommes : « Travaillez et vous serez heureux. » L'économie morale : « Conduisez-vous bien, vous serez heureux. » Or le travail est un des premiers éléments d'une bonne conduite. On peut être excellent ouvrier et malhonnête homme; on ne peut être homme de bien, si l'on ne travaille à faire tout le bien dont on est capable, matériellement et moralement.

Le travail, la justice et la charité, sont trois des premières lois morales.

La France peut gagner encore sous le rapport du travail et de la justice; elle peut gagner surtout en charité; et c'est la

charité, maintenant, qui doit faire avancer la justice et le travail.

La France a conquis l'unité nationale, une constitution nationale, un gouvernement national; elle a conquis la liberté sous les lois, l'égalité devant la loi. Cependant il lui manque beaucoup de choses encore.

La charité vient et lui dit : « Substitue le travail à l'aumône, quand tu peux, et moralise toujours en secourant : tu auras moins de pauvres, et tu pourras les secourir tous efficacement; tu seras plus riche, plus tranquille et plus heureuse; tu craindras moins la disette; tu n'achèteras plus ton pain à l'étranger; la mendicité ne sera plus la honte des villes, ni la terreur des campagnes; tu n'auras plus besoin d'élargir tes prisons, ni d'accroître les frais de justice criminelle (1).

(1) En 1850, les frais de détention et de transport des prisonniers figuraient au budget pour 5,700,000 fr. Ils sont aujourd'hui montés à 5,800,000 fr.

» Donne plus de soins à l'agriculture, ta nourrice; donne-lui des engrais, des capitaux et des bras, dont tes villes sont encombrées; donne-lui des chemins; ne l'écrase pas d'impôts; donne-lui toutes les institutions bienfaisantes dont elle a besoin, pour arrêter ces émigrations qui t'effraient justement (1).

» Fais en sorte que même le jeune villageois apprenne *ses devoirs et leur utilité*; qu'il n'apprenne pas à détester la charrue.

» Donne à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, tous les débouchés que tu peux leur procurer, toi, si grande et si aimée parmi les nations.

» Fais en sorte que la mauvaise foi de

L'augmentation du nombre des jeunes détenus est effrayante : en 1842, 2,176 ; en 1846, 3,637. Le ministre de l'intérieur avoue, dans l'exposé de son budget, que cet accroissement mérite d'être étudié dans ses causes.

(1) La commission du budget, à propos de l'agriculture, pose cette question : « Comment arrêter l'incessante dépopulation des campagnes au profit des villes ? »

quelques industriels n'altère pas la confiance dont le commerce français doit jouir au dehors comme au dedans.

» Veille au travail, qui te nourrit et t'enrichit ; au salaire, juste fruit du travail ; à l'hygiène, qui fortifie ; à la moralisation, qui vivifie... je te délivrerai de la misère.

» Et comme tout se tient dans le corps social, en te délivrant de la misère je compléterai, je consoliderai tous les éléments de ton bien-être matériel et moral.

» Tu seras plus grande, plus riche, plus forte que jamais, et les autres peuples, au lieu d'envier ton bonheur, qui leur sera profitable, imiteront ce qui te l'aura procuré.

» Tu t'es donné une constitution et un gouvernement : exécute bien la constitution, elle sera excellente ; maintiens le gouvernement dans les principes fondamentaux qu'elle pose, et, peu à peu, mets ta législation en harmonie avec ces princi-

pes , il sera aussi parfait que puisse être un gouvernement.

« Fais sans cesse des réformes , car les abus renaissent sans cesse ; tu l'éviteras la nécessité de révolutions nouvelles. Une bonne réforme te donne plus de vigueur ; la meilleure des révolutions est une crise , et toute crise un danger.

« Commence les réformes par la plus urgente , celle de ton système charitable. En étudiant celle-là , tu verras quelles sont ensuite les plus urgentes ; et , quand tu auras bien réparé successivement toutes les parties de l'édifice , tu pourras , s'il y a nécessité , faire au sommet des réparations encore , sans toucher aux fondements , qui sont bons. »

Voilà ce que nous dit la charité.

Elle a raison : les réformes politiques n'ajouteraient pas un sac de blé à nos récoltes , ni une obole au tronc des pauvres. Il ne faut pas les dédaigner , mais le bon sens veut qu'on s'occupe toujours du plus pressé !

Le Gouvernement a tout ce qu'il faut pour bien organiser, bien diriger, bien surveiller l'administration des secours publics : législature docile, ample budget, armée de fonctionnaires, bon vouloir des citoyens et des cultes, institutions charitables pour toutes les nuances de misère. Il lui suffit d'unir ses forces et de régulariser partout leur action.

Un bon Code charitable, une bonne organisation et une bonne administration de secours, voilà ce qu'il faut obtenir, et nous l'obtiendrons quand il nous plaira.

Le corps social français, considéré sous le rapport des fortunes, présente des nuances infinies, qu'on peut classer dans les catégories suivantes : opulence, richesse, aisance, suffisance, gêne, pauvreté, indigence et misère.

Figurez-vous une grande pyramide au sommet de laquelle est la plus riche famille, et dont la base est formée par la réunion de tous les pauvres ménages : voilà notre société.

Viennent une calamité , toute la pyramide souffre, plus ou moins ; quand la prospérité revient, tout en profite à la fois.

Le grand secret de la politique est d'améliorer sans cesse toutes les parties de l'édifice , et surtout la base ; de réparer sans cesse les crevasses , afin que l'édifice ne croule jamais ; de prévenir les secousses ; de maintenir l'ordre partout , au moyen d'une bonne administration , d'une bonne justice , du travail , de la moralisation et de la charité.

Nous avons en France deux tiers de propriétaires environ , et un tiers de prolétaires ; et , parmi ces derniers , un grand nombre vivent dans l'aisance , grâce au travail , et tendent à devenir propriétaires.

Nous n'avons pas de statistique exacte des pauvres du royaume ! il faut nous contenter , en ce moment , d'évaluations.

On évalue au sixième de la population totale de la France , à 6 millions environ , le nombre des habitants qui ont besoin d'être secourus , en temps ordinaire , plus

ou moins. Celui des malheureux inscrits aux bureaux de bienfaisance, ou qui seraient inscrits s'il y avait partout des bureaux, est à peu près de moitié, ou 3 millions au plus.

Nous dépensons administrativement. c'est-à-dire dans tous les établissements publics de bienfaisance, 116 millions par an. La charité privée distribue à peu près autant sous toutes les formes. Ainsi nos 6 millions de pauvres coûtent environ 200 millions par an à la charité : sans compter le temps et les soins.

Et si nous ajoutions au budget de la misère la part qui lui revient dans les crimes et délits, dans la justice criminelle et dans les prisons, nous trouverions un chiffre énorme...

Cette branche de l'administration publique mérite donc une attention particulière, et la charité doit être écoutée.

Les circonstances, d'ailleurs, sont favorables : on dirait que la Providence nous envoie la disette pour nous ouvrir les yeux.

L'assemblée constituante avait jeté les bases de l'édifice charitable; mais ni elle, ni les gouvernements qui se succédèrent si rapidement, n'eurent le temps de le bâtir.

C'est à nous, possesseurs du gouvernement qui a le plus duré depuis le renversement du pouvoir absolu, à nous qu'il appartient de bâtir, en pleine paix, le temple de la charité.

Chaque gouvernement a laissé quelques matériaux. Hâtons-nous de les réunir, de les coordonner, et dotons la France d'un système complet, logique, durable. Hâtons-nous, car la paix n'est pas éternelle.

Il ne suffit pas au bonheur d'un peuple d'accroître ses richesses; il faut encore, il faut surtout, diminuer le nombre des indigents, et faire en sorte qu'aucun ne manque à la fois de travail et de pain.

L'administration y gagnera; la justice y gagnera; la politique surtout y gagnera, car la seule bonne politique est celle qui procure le bonheur social.

• Plus de bien-être et moins de mi-

sère », n'est-ce pas là ce que la France demande, ce que désirent ceux qui la gouvernent ?

Quand on est dans le faux, les institutions bonnes elles-mêmes deviennent quelquefois mauvaises ; quand on est dans le vrai, les mauvaises deviennent tolérables, et quelquefois même très utiles.

Nous sommes dans le faux en matière de secours. Le vrai consiste à *prévenir* la misère autant qu'on peut, à *guérir* au plus tôt les maux qu'on n'a pu prévenir, et à *soulager* ceux qu'on ne peut guérir.

4^{ie} Partie.

DU PAUPÉRISME.

CHAP. 1^{er}. — LE PAUPÉRISME ET LA MISÈRE.

§ 1^{er}. *Origine du paupérisme.*

Le paupérisme est l'ensemble des misères qui demandent secours.

La misère est un des fléaux de l'humanité, un ulcère qui ronge les parties inférieures du corps social, et menace toutes les autres.

Ce fléau résulte de l'inégalité des conditions. Il est humainement impossible de détruire l'inégalité, mais on peut diminuer les ravages de la misère.

Il est impossible de niveler toutes les conditions, toutes les forces physiques et intellectuelles : partagez, si vous pouvez, les richesses en autant de lots qu'il y a d'individus ; le lendemain, l'un aura travaillé, économisé ; l'autre, au contraire, aura dissipé.

Nous aimons trop la liberté, la propriété, pour soumettre nos personnes et nos biens au patriarcat, et il serait plus difficile encore de trouver un bon patriarche qu'un bon roi.

Il y aura donc toujours des riches et des pauvres. Mais dans un état bien gouverné la pauvreté ne doit pas dégénérer en misère, parce qu'il doit y avoir du travail pour tout ce qui peut travailler ; du pain, des vêtements et le couvert, pour tout ce qui ne peut travailler.

Il importe aux riches presque autant qu'aux pauvres qu'il en soit ainsi : la sécurité des personnes et des propriétés exige que nul ne manque à la fois de travail et de pain ; et si l'humanité, si la religion, ne

parlent pas assez haut, il faut que la prudence joigne ses conseils aux leurs. *Interest hominis hominem beneficio affici, maleficio non affici.*

§ 2. *Les pauvres.*

On est pauvre quand, ne possédant rien, ou presque rien, on ne travaille pas, ou pas assez, ou qu'on ne peut gagner assez pour subvenir à ses besoins.

L'un ne peut travailler, l'autre ne sait; d'autres ne trouvent plus l'ouvrage qui convenait à leur aptitude; d'autres, enfin, ne veulent pas.

L'invalides est souvent malheureux parce qu'il n'a pas travaillé quand il le pouvait; ou parce qu'il a manqué d'ordre, d'économie, de prévoyance. Mais quelquefois il l'est, sans l'avoir mérité: la vieillesse ou l'infirmité sont arrivées trop tôt; la maladie ou les accidents ont causé son malheur.

Quand on ne sait pas travailler, on peut

toujours être occupé à quelque chose : tout moteur a son prix ; toute intelligence peut être utilisée. Celui qui ne sait aucun métier expie ses torts , ou ceux de sa famille , ou ceux de la société.

Quand un homme laborieux ne trouve plus d'ouvrage , il faut se hâter de lui en procurer : l'oisiveté mène au vice , au désespoir, quelquefois au crime.

Le pauvre qui ne veut pas travailler, quand il le pourrait , est *coupable* envers la société. Elle a droit de le punir, en le privant de sa liberté et le contraignant au travail.

La plupart des mendiants sont pauvres parce qu'ils n'ont pas voulu ou ne veulent pas travailler ; ils préfèrent *l'aumône* au *salaire*. Un ancien préfet , qui s'occupé aujourd'hui d'agriculture, dans la Corrèze, me racontait les deux faits suivants :

En été, il paie la journée 1 fr. 50 c. ; en hiver, 1 fr. 25 c. Le jour où commençait la paie d'hiver, plusieurs journaliers disparurent, et ne revinrent qu'à l'entrée

de l'été. Il voulut savoir pourquoi ? L'un d'eux répondit naïvement : « Je gagnais plus à mendier. »

Une journalière allait tous les mardis à la ville voisine , et perdait sa journée..... parce que, chez M^{me} la Marquise de N., tous les mardis on donne 5 cent. aux pauvres qui se présentent.

Dans un département qui n'est pas éloigné de Paris on dit proverbialement : « Ici un bon bâton vaut 1,200 francs par an ! »

Lorsqu'on peut se faire des rentes en tendant la main , à quoi bon se fatiguer les bras ?

On a vu des mendiants laisser de riches successions, un *donneur d'eau bénite*, constituer une dot de 40,000 fr.

On voit des mendiants philosophes : « Ils *exercent un état*, un *état honorable*, car le royaume des cieux leur est assuré de préférence aux riches. Il faut des pauvres, ajoutent-ils; ne fût-ce que pour exercer la charité. » Ils considèrent les riches

comme débiteurs envers eux de leur superflu ; demandent l'aumône comme un droit, et, ne pouvant assigner leurs débiteurs, les menacent d'incendie, quelquefois d'assassinat. Pour quelques fermes isolées c'est un fléau. Dans les villes, un mendiant se contente d'insulter ou de menacer les passants qui osent ne pas donner.

Sur les bords de la Loire on en voit qui pourraient fort bien travailler. « Nous sommes *inondés*, disent-ils, et les riches nous doivent nourrir. »

L'habile administrateur de Seine-et-Marne est parvenu à supprimer la mendicité. J'étais inquiet du sort de 12 à 15 mendiants qui habitaient une pauvre petite commune de ma connaissance. J'appris, en arrivant, qu'il n'y avait plus qu'un *seul indigent* sur 300 âmes ! « Que sont devenus les autres ? — Ils travaillent maintenant, et gagnent leur vie. »

Le pauvre *unique* était âgé de 60 ans. Il était sourd, et faisait métier d'acheter des pommes, qu'il allait revendre aux villages

voisins. Quand il ne gagnait pas assez, l'aumône faisait l'appoint du bénéfice. La suppression de la mendicité le mit au dessous de ses affaires. Il dit au curé sa détresse; le curé fit un sermon de charité qui produisit 7 fr. 80 cent. en gros sous et en liards. On lui donna quelques vêtements et du pain. Quand il n'y a qu'un seul pauvre à secourir, 300 habitants, même peu fortunés, peuvent y suffire.

Sur 68,000 (1) indigents inscrits à Paris il n'y a pas 8,000 infirmes ou vieillards, tout le reste pourrait vivre du travail !

§ 3. *Le bon pauvre.*

Le bon pauvre est honnête, respectueux, reconnaissant et résigné. On le voit, à l'occasion, secourir plus pauvre que lui.

Il est honnête, et rien n'est digne d'ad-

(1) V. le tableau officiel du recensement fait par l'administration des hospices en 1844.

miration comme le devoir aux prises avec le besoin, et parvenant à le maîtriser.

Il est plein de respect, et, sentant qu'il a toujours besoin des autres, il ne blesse jamais personne.

Reconnaissant pour les services qu'on lui a rendus, il est toujours prêt à se dévouer pour ses bienfaiteurs. La reconnaissance appelle les bienfaits, plus sûrement que les bienfaits n'attirent la reconnaissance.

Il est résigné : il souffre avec patience les maux qu'il ne peut éviter ; il espère un temps meilleur. La résignation, vertu du pauvre et du malheureux, attendrit les cœurs les plus endurcis.

Un administrateur du 12^e arrondissement, chargé, en 1829, de distribuer des secours aux travailleurs sans ouvrage, frappe à la porte d'un ouvrier mis à la réforme par une imprimerie. On ne répond pas ; il frappe encore ; pas de réponse. Il s'adresse au portier, qui monte et frappe à son tour, disant : « Ouvrez, c'est de l'argent. »

La porte s'ouvre enfin : « Je vous apporte un secours. — Je n'ai rien demandé à personne. — Je sais que vous êtes sans ouvrage. — Je n'accepte pas d'aumône. — Prenez ces 15 fr., je vous les prête; vous me les rendrez quand l'ouvrage reviendra. » — Le proto accepte, les larmes aux yeux. — Trois mois après il rendit les 15 francs, plus 10 francs qu'on lui avait encore prêtés depuis. — Quel était le plus heureux de l'administrateur ou de l'ouvrier ?

A la Crèche Saint-Louis-d'Antin on apporta un enfant de trois mois dont la mère phthisique était mourante : un médecin charitable, qui soignait la malade, lui avait interdit d'allaiter. Grand embarras à la Crèche ; l'enfant repoussait le biberon, et l'on ne pouvait arrêter ses cris. Une mère pauvre, mais robuste, vient allaiter son propre enfant ; on lui raconte... « J'ai du lait pour deux », dit-elle ; et l'enfant accepte avidement le sein. La pauvre femme revint exactement tous les jours ; et le

dimanche elle allait chez la malade porter la vie au pauvre nourrisson.

Une jeune fille avait été abandonnée par le père de son enfant ; près d'elle meurt une veuve, laissant deux marmots qu'on allait mettre à l'hospice ; elle s'en charge. Quelque temps après le séducteur vient, s'excuse, et dit qu'il peut se marier ; la pauvre fille est au comble de la joie. « Mais à qui ces enfants ? — Je me suis chargée d'eux quand notre pauvre voisine est morte. — Et qui paie leur nourriture ? — Mon travail. — Oh ! je ne veux pas d'un tel fardeau ; c'est bien assez de nourrir trois personnes. Débarassez-vous de ces deux enfants, ou je retourne au pays ; choisissez. Je reviendrai demain ; faites vos réflexions. »

Le lendemain la jeune femme, les larmes aux yeux, déclara qu'il lui était impossible de repousser les pauvres créatures que Dieu lui avait confiées.

Tous les pauvres ne sont pas des héros ;

tous les pauvres ne sont pas bons ; mais tous les pauvres ne sont pas mauvais.

Les bons pauvres, en général, sont ce qu'on appelle des *pauvres honteux*.

§ 4. *Le mauvais pauvre.*

Les mauvais pauvres ne sont pas honteux, c'est-à-dire *timides*, ils sont généralement effrontés et teraces.

Il y a parmi eux beaucoup de fainéants, beaucoup de gens que la paresse a conduits au vice ; il y en a que le vice a poussés au crime. Il y a beaucoup d'ivrognes, de gourmands, d'escrocs, de vauriens de toute espèce. Le vice, déjà si hideux par lui-même, est plus hideux encore lorsqu'il s'allie à la misère.

Les mauvais pauvres nuisent aux bons :
1° ils épuisent les ressources de la charité ;
2° ils dégoûtent de la bienfaisance ; 3° ils nécessitent des mesures acerbes qui atteignent même les indigents honnêtes.

On en voit qui reçoivent de toutes mains,

et portent l'aumône au cabaret. Un maire de Paris venait de donner un franc à une dame très *malheureuse* en apparence ; 10 minutes après il passe devant un glacier , et reconnaît la malheureuse en tête-à-tête avec une glace !

Une dame venait de donner 5 francs à un réfugié italien ; quelques instants après sa cuisinière treuve l'Italien chez le pâtissier : il savourait des *meringues*.

Celle-ci fait métier de tomber d'inanition ; elle attend pour jouer son rôle qu'une belle dame vienne à passer.

D'autres vont quêter à domicile pour les pauvres , et se font un petit revenu aux dépens des pauvres. Il en est qui se couvrent le corps de plaies, ou se contournent les membres pour mieux faire leur métier. Celui-ci vole pour se faire loger et nourrir ; celui-là incendie pour se chauffer ou pour piller.

D'autres louent des petits enfants , pour mieux exciter la pitié des passants.

Et le véritable pauvre , qui , loin d'user

de stratagème ou d'effronterie, n'ose confier à personne l'état où il se trouve, le véritable pauvre est quelquefois déshérité des bienfaits de la charité.

§ 5. *De la mendicité.*

Dans un bon état social, *chaque chose a son maître*, au moyen de quoi tout est utilisé. Celui qui ne possède rien, et qui ne travaille pas, vit donc nécessairement d'aumône ou de vol (1). Quand on ne vient pas d'office à son aide, il meurt ou mendie, s'il est honnête et faible; il vole ou tue, s'il est méchant et fort: ainsi le veut la nécessité.

Une loi d'Amadis condamnait à mort l'Égyptien qui ne pouvait justifier de moyens d'existence; nous enfermons, nous, le *ragabond* et le mendiant.

Ce n'est pas la pauvreté que nous voulons punir, mais les méfaits que suppose la

(1) Voy. *Études sur l'économie sociale*, p. 50 et suivantes.

seule existence de l'individu privé de ressources. Nous ne voulons pas qu'il meure ; nous ne voulons pas non plus qu'il vive aux dépens d'autrui. Nous avons raison de l'enfermer, pourvu que , préalablement , nous lui ayons procuré les moyens d'avoir de l'ouvrage, s'il peut travailler ; l'absolu nécessaire, s'il est incapable de travail. Notre Code pénal *suppose un système charitable* fondé sur ces bases.

CHAP. II. — CAUSES DE LA MISÈRE.

Ignorance, paresse, immoralité, imprévoyance, maladies, infirmités, manque d'ouvrage, insuffisance des salaires, voilà quelles sont les causes générales de la misère. Les causes accidentelles sont : le prix élevé des objets de première nécessité, la guerre, les troubles et tout ce qui nuit au bien public.

Le livre des pauvres est le thermomètre du bonheur social : quand l'indigence aug-

mente, le bonheur social diminue; quand elle diminue, il augmente.

Tant que nous n'aurons pas une bonne statistique des pauvres, nous naviguerons sans boussole.

Toute mesure législative agit en bien ou en mal sur l'économie sociale; et, pour juger si elle est bonne ou mauvaise, il faut examiner ses effets sur le thermomètre de la misère.

L'ignorance mérite d'occuper le premier rang parmi les causes de la misère, parce qu'elle engendre la paresse, l'immoralité, la maladresse, la malpropreté, l'imprévoyance, beaucoup de maladies et beaucoup d'infirmités; on doit la considérer comme un des plus grands ennemis de l'humanité.

C'est principalement *l'ignorance des devoirs et de leur utilité* qu'il faut accuser de la plupart des maux qui nous affligent.

Il n'est pas nécessaire d'être savant pour se mettre à l'abri de la misère : on a vu des *savants mourir indigents*. Il faut *savoir vi-*

tre, c'est-à-dire savoir *travailler* et se bien conduire : voilà tout.

La *paresse* est au second rang , parce qu'elle mène droit à l'immoralité, droit à la misère, par le défaut de travail.

L'immoralité..... La morale ordonne le travail, l'ordre, l'économie, la prévoyance, la probité , etc. L'immoralité consiste dans la violation habituelle d'un ou plusieurs de ces devoirs. On voit pourquoi elle cause tant de misères !

La démoralisation progressive des classes inférieures est un fait grave, *très alarmant* ; et l'un des plus grands intérêts du corps social est d'y mettre un terme le plus tôt possible.

Non seulement l'immoralité augmente la misère, mais encore elle la rend plus dangereuse pour les personnes et pour les propriétés, *plus menaçante pour l'ordre social*.

Nous ne saurions trop nous hâter , dans l'intérêt des riches comme dans l'intérêt des pauvres, pour le bien des gouvernants comme pour celui des gouvernés, nous ne sau-

riens trop nous hâter de moraliser les classes indigentes, ou voisines de l'indigence.

Imprévoyance engendre malheur : la prévoyance est nécessaire au pauvre encore plus qu'au riche : toute perte qu'éprouve l'indigent porte sur le nécessaire.

Les *maladies* et les *infirmités* ont le double inconvénient de priver la société du travail, qu'elles empêchent, et de lui imposer de lourds fardeaux. Le chef de famille est-il atteint de maladie, le ménage est réduit à la misère. Il suffit quelquefois d'un enfant infirme ou malade pour entraîner la famille entière.

Il faut donc veiller à la conservation de la santé des travailleurs, pour qu'ils puissent continuer leurs travaux, et qu'ils n'augmentent pas le nombre des indigents.

Le *manque d'ouvrage* provient quelquefois de l'incurie sociale, quelquefois de force majeure, mais plus souvent de la faute des ouvriers.

Il provient de l'incurie sociale, quand l'état néglige de faire faire les travaux néces-

saires au bien public, ou d'ouvrir à l'industrie les débouchés possibles, ou quand il ne protège pas suffisamment le salaire.

Il provient de force majeure, quand nulle puissance humaine ne pouvait l'empêcher : une inondation, une disette, les incendies, la guerre, les épidémies, les crises commerciales, sont très souvent la faute des événements, rarement la faute des gouvernants.

Il provient de la faute de l'ouvrier, quand l'ouvrier est paresseux, maladroit, insolent ou capricieux.

L'élévation du prix des choses nécessaires à la vie n'est rien quand le travail abonde, et qu'il est suffisamment rémunéré. Cependant il faut y remédier autant qu'on peut, afin que le chômage accidentel présente moins d'inconvénients.

Mais si, le salaire étant le même, le prix des objets de première nécessité augmente, le nombre des pauvres augmente proportionnellement.

Le *salaire* est libre et doit rester libre dans un pays de liberté ; mais l'état peut

toujours exercer une haute influence sur la valeur du salaire, en augmentant ou en diminuant la masse des travaux publics. A côté de la statistique des pauvres, il faudrait avoir la statistique des salaires dans les diverses localités.

Ici, les bras manquent; là, ils abondent. Le pouvoir doit toujours s'efforcer d'établir partout l'équilibre autant que possible. Nous verrons plus bas comment il peut le faire.

La guerre, les troubles et tout ce qui nuit au bien public. Les capitaux sont poltrons; ils se cachent lorsqu'un danger se présente: alors le travail diminue, et la misère sévit. Dès que le calme revient, la confiance renaît, les capitaux ne se cachent plus, car ils ont toujours besoin de mouvement pour s'accroître.

A toutes ces causes il faut ajouter l'*aumône inintelligente*, qui attise la mendicité. Autant le *secours à domicile*, bien administré, fait de bien; autant l'*aumône au passant* fait de mal.

CHAP. III. — EFFETS DE LA MISÈRE.

La misère produit les plus tristes effets sur le malheureux qu'elle atteint, sur sa famille, sur la société : — au physique , — au moral, — dans le présent, — et dans l'avenir.

Essayons de décrire les principaux.

§ 1^{er}. *Effets de la misère sur sa victime.*

La misère ôte à l'homme sa valeur physique, sa force morale, et le rend, pour ses semblables, un dangereux fardeau. C'est l'esclavage ; l'esclavage le plus abrutissant, le plus hideux, le plus cruel et le plus menaçant.

Qu'attendre, hélas ! du malheureux qui a faim ! Ses forces l'abandonnent ; il maudit le jour, il maudit les hommes, il maudit la propriété, il maudit la société, il maudit la terre et le Ciel !

La faim, *malesuada fames*, est un con-

seiller terrible, et rien n'est plus à redouter qu'un loup affamé.¹⁾

J'ai vu des *riches éclairés* cesser d'être honnêtes à la première épreuve du besoin. Comment des *indigents*, privés trop souvent de la *notion du devoir*, pourraient-ils résister à une épreuve qui revient tous les jours et toutes les nuits !

La misère prolongée détruit la santé, altère les facultés intellectuelles, et parvient quelquefois à étouffer les plus doux, les plus vivaces des sentiments. La plupart des *arrestations* volontaires, des *expositions* et des *infanticides*, ont pour cause l'indigence (1).

« Ventre affamé n'a pas d'oreilles », dit énergiquement la sagesse des nations ; elle peut ajouter : « Ventre affamé n'a pas de cœur. »

(1) Voy. le travail statistique de M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, et les deux *mémoires* que j'ai lus à l'académie des sciences morales et politiques sur la *misère*.

§ 2. *Effets de la misère sur la famille.*

Quand la misère entre dans un ménage, la paix s'en va, la discorde éclate, et le foyer domestique est un enfer. Pauvre femme ! pauvres enfants !

Quelques maris, ne pouvant supporter le fardeau, prennent la fuite ; d'autres volent ; d'autres.... et la malheureuse mère, si elle est encore honnête, pleure l'honneur de son époux, du père de ses enfants, jusqu'au moment où la mort vient la délivrer du martyre.

Si le besoin est plus fort que la vertu, nouveau malheur pour les enfants : que deviendront-ils à cette école ?

Une petite fille comparaissait devant un tribunal correctionnel. « Pourquoi avez-vous volé ? — Pour donner du pain à ma petite sœur.

Que fait votre père ? — Il est aux galères.

Votre mère ? — A Bicêtre.

Votre frère aîné ? — A Gaillon.

Et votre sœur, âgée de dix-huit ans ? — Elle a été condamnée l'autre semaine à un an de prison. » (*Constitutionnel* du 15 juillet 1847.)

Pour se faire une idée exacte du mal que la misère peut causer à une famille, il faut la voir s'approcher du ménage honnête ; la voir tendre ses pièges à l'aide soit d'une maladie, soit du manque d'ouvrage ; il faut la voir terrassant le malheureux chef de famille, et, du même coup, lui ôtant ses forces physiques et morales ; il faut voir ce malheureux aux prises avec la faim, avec le froid, entouré d'enfants qui d'une voix affaiblie demandent du pain ; il faut voir sa compagne, l'œil éteint, les lèvres brûlantes, offrant au nourrisson transi un sein tari par le jeûne et le chagrin. Il faut entendre les imprécations du père, les lamentations de la mère et des enfants... Comme ces jeunes cœurs doivent être ulcérés ! comme la haine doit facilement y prendre place ! comme leur avenir, s'ils échappent au dan-

ger , doit être sombre pour eux et pour la société !

Annibal, enfant, jura la perte de Rome, et Rome faillit périr sous les coups d'Annibal. Veillons à ce que l'enfant pauvre ne suce pas le lait du désespoir.

§ 3. *Effets de la misère sur le corps social.*

De tous les fléaux qui peuvent désoler une cité, le plus dangereux, c'est l'indigence aux abois : la prostitution, le vol et les crimes en sont les résultats naturels.

Ce n'est pas tout : la misère est le grand cheval de bataille des révolutions. L'histoire de tous les temps et de tous les pays nous l'apprend. Aux journées des 5 et 6 octobre, quand le faubourg Saint-Antoine comptait un pauvre sur deux habitants, les démagogues envoyèrent la misère à Versailles, pour démolir un trône de 1,400 ans, un trône occupé alors par le monarque le plus honnête et le mieux disposé à faire le bien

du peuple. Et le 6 octobre amena le 10 août ; et le 10 août amena le 21 janvier ! (1)

La misère, enfin, blesse à la fois l'orgueil national et les intérêts nationaux : elle accuse le pays d'incurie ou d'iniquité. L'étranger, à la vue de tous ces pauvres qui le harcèlent, dit : « Fuyons ce pays de mendiants ! » Que 500,000 indigents valides perdent seulement 200 journées par an, faute d'outils ou de travail, ou parce que l'aumône leur permet de se croiser les bras, voilà 100 millions de journées perdues pour la richesse nationale !

Dans une commune riche, et bien administrée, nul ne manque à la fois de travail et de pain. Or la France est une grande et riche commune.

(1) Le 6^e livre de mes *Études sur l'économie sociale* traite spécialement des révolutions, et l'on peut y voir le rôle que joue la misère dans ce terrible phénomène, auquel notre pays est si exposé.

**CHAP. IV. — RÉSUMÉ
DE LA 1^{re} PARTIE.**

Le paupérisme est un fléau qui produit les plus dangereux effets. Ce fléau a des causes bien déterminées. Il importe au pays de le combattre par tous les moyens possibles; et le seul moyen efficace de le combattre, c'est d'agir simultanément sur toutes les causes qui le produisent. Essayons de tracer la marche à suivre.

2^e Partie.

MOYENS DE REMÉDIER AU PAUPÉRISME.

CHAP. 1^{er}. — PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Pour combattre efficacement le paupérisme il faut :

1^o Prévenir la misère par tous les moyens possibles ;

2^o Relever au plus tôt l'infortuné qu'on n'a pu empêcher de tomber ;

3^o Secourir toujours et partout, le mieux qu'on peut, tous les malheureux.

Il en coûte moins pour prévenir le mal que pour le guérir, et même que pour le soulager. Il vient au galop, et s'en retourne

au pas : il vient au galop , parce que du bien au mal la pente est rapide ; il s'en retourne lentement , parce que « du bien au mal , plus la pente est rapide , plus il faut de temps et d'efforts pour remonter du mal au bien. »

Quand on n'a pu le prévenir , il faut ne rien négliger pour le guérir au plus tôt : car plus on attend , plus il empire.

Et lorsqu'il est incurable , il faut l'*adoucir* autant qu'on peut.

Tel est le devoir social.

Et ne l'oublions pas , le devoir du peuple est toujours d'accord avec les véritables intérêts du pays , comme le devoir de l'individu est toujours d'accord avec le véritable intérêt de l'individu.

Le devoir bien compris n'est jamais autre chose que ce qu'il faut faire pour ne pas s'écarter de la ligne du bien , c'est-à-dire du bonheur.

Étudiez vos devoirs , et vous connaîtrez parfaitement vos intérêts ; étudiez vos intérêts , vous connaîtrez parfaitement vos devoirs.

Mais gardez-vous de sacrifier les intérêts vrais et permanents aux intérêts apparents, aux intérêts du moment; gardez-vous de sacrifier la réalité durable à l'apparence éphémère.

Toute chose contraire au devoir, quelque utile qu'elle semble, est indubitablement contraire au véritable intérêt.

La justice est le premier de tous les intérêts sociaux, celui qui sauvegarde tous les autres.

Or la justice commande à la société de n'abandonner aucun de ses membres aux tortures, aux dangers de la faim; elle le commande, et dans l'intérêt de ceux qui souffrent, et dans l'intérêt de ceux mêmes qui ne sont pas atteints par la misère.

L'apôtre a dit : « Vous n'êtes tous qu'un » corps, et quand un membre souffre, le » corps souffre. »

La première de toutes les mesures à prendre, quand on veut combattre un mal, c'est de le bien connaître. En étudiant la plaie, on en découvre les causes; en étu-

diant les causes, on découvre infailliblement le remède.

La statistique des pauvres ~~du~~ royaume, par catégories, est donc une chose de première nécessité. M. de Rémusat l'avait demandée en 1840, et nous ne l'avons pas encore !

Le ministre de l'intérieur qui lui a succédé a fait faire le relevé de tous les dons et legs (au-dessus de 300 fr.) acceptés par les divers établissements publics de bienfaisance, depuis le commencement du siècle ; et il résulte de ce relevé que les dons suivent une progression toujours croissante : dans les quinze premières années, 1 million par année moyenne ; dans les quinze années de la Restauration, 3 millions ; dans les quinze premières années du gouvernement actuel, 4 millions (1).

(1) C'est un modeste sous-chef de bureau, M. Labrosse, qui a fait ce beau travail, et il ferait beaucoup plus facilement le tableau général de la misère.

Il serait curieux de comparer la marche de la misère avec la marche de la charité.

Qu'y a-t-il de plus facile, avec un système d'administration bien organisé, que de savoir tous les ans combien chaque commune a de pauvres appartenant aux trois nuances de la misère ?

Craint-on de nous effrayer par ce tableau ? Hélas ! ce n'est pas en dissimulant un mal qu'on peut le soulager ou le guérir.

Un mal bien connu est à moitié guéri.

CHAP. II. — MOYENS DE PRÉVENIR LA MISÈRE.

Pas d'effet sans cause ; pas de cause sans effet.

Supprimez ou diminuez les causes de la misère, elle fera moins de ravages.

Les causes principales de la misère étant l'immoralité, le non-travail, les maladies et la disproportion entre le salaire et le prix

des objets de première nécessité, que faut-il pour la prévenir? — Moraliser, donner du travail, soutenir l'abondance et les salaires, améliorer l'hygiène publique et privée.

*§ 1^{er}. Ce qu'il faut faire pour moraliser
les classes indigentes ou voisines
de l'indigence.*

Moraliser un homme, c'est le rendre plus heureux et plus utile, car la vraie morale n'est autre chose que la science des devoirs et du bonheur (1); — c'est lui apprendre à vivre honnêtement dans la société dont il est membre; — substituer l'ordre au désordre, le bien au mal, la vertu, qui vivifie, au vice, qui gangrène.

La pureté des mœurs suppose des vertus éminemment sociales : pitié, justice;

(1) Voyez mon opuscule intitulé : *Simple devoirs de la jeunesse, ou instruction morale à l'usage des écoles, des apprentis et des jeunes ouvrier.*

loyauté, charité, vénération, reconnaissance, tempérance, résignation, amour du travail et de tous les devoirs.

Ces vertus préservent ordinairement de la misère, et, si le malheur pénètre malgré elles, rendent l'indigent plus intéressant à secourir.

Mais que faut-il pour moraliser ?

1° *Une morale* : s'il y en a plusieurs on n'en suit bien aucune.

2° *Une éducation morale*. Si nous bornons l'éducation du peuple à la *lecture*, à l'*écriture*, au *calcul*, nous faisons plus de mal que de bien. L'enfant lira de mauvais livres ; pourra commettre des *faux* ; méprisera ses parents, moins lettrés que lui ; quittera l'enclume ou la charrue pour le *feuilleton* ; et se fera peut-être *communiste*..... Il n'est pas de métier plus facile que de vivre sur le *commun*, sans fatigue.

3° *Des lois morales*..... Si nos lois de finances excitent à la fraude (enregistrement, douanes, contributions directes, contributions indirectes ; etc.) ; si les com-

munes trompent les communes et le fisc sur l'assiette de l'impôt ; si les cantons, les arrondissements, les départements, se trompent mutuellement pour tromper le fisc ; si nous sommes officiellement dans le faux, comment les citoyens individuellement se croiraient-ils soumis à la vérité, à la probité ?

4° *Des institutions morales.....* Nous donnons, par exemple, des secours à la fille-mère, si elle a deux enfants ; nous donnons des secours à la femme mariée, si elle en a trois : ce n'est pas ainsi qu'on peut moraliser.

5° *Un système de récompenses.....* Dieu a dit : « Si tu fais bien, tu sera récompensé ; si tu fais mal, tu seras puni. » La loi civile, émanation de la loi divine, punit, il est vrai, mais ne récompense pas.... Qu'est-ce qui distingue l'honnête laboureur de celui qui n'est pas honnête ? Il existe, en France, un immense trésor dont nous n'avons pas su encore nous servir : l'honneur. L'honneur parmi nous vaut plus que

l'argent. Une couronne de chêne , décernée à propos , aurait le double avantage d'accroître nos richesses et de réduire le nombre des pauvres.... sans grever le budget. Le bien physique et le bien moral demandent un système de récompenses ; il faut combiner ce système de manière à retenir aux champs ces bras robustes qui les désertent et viennent augmenter le nombre des bouches dans les villes. (V. p. 11.)

6° Un *système pénal* qui corrige le coupable au lieu de le rendre pire , et qui ne laisse à aucun citoyen *le regret de n'être pas puni*.

7° Un *patronage* qui assure du travail aux libérés, quand ils n'en trouvent pas.

8° Élever mieux les *enfants abandonnés* : sur quatre , nous en laissons périr trois avant l'âge de douze ans , et le quatrième est souvent un bandit (1).

(1) Voir mon *Mémoire à l'Académie des sciences morales et politiques*, lu dans la séance du 22 août 1816, sur les *enfants abandonnés*.

9° Multiplier les *caisses d'épargne*, les *caisses de secours mutuels* : ce qui favorise le bien-être matériel favorise aussi la moralisation.

10° Encourager le *travail*, et décourager l'oisiveté, par tous les moyens possibles.

11° Propager les *bons livres* ; empêcher la circulation des mauvais : est-il un poison plus dangereux qu'un écrit immoral ?

12° *Restaurer le sentiment religieux*. Sans religion point de morale. Je ne connais rien de plus dangereux que l'athéisme en haillons ; rien de plus défavorable à la moralisation que les querelles de maire à curé, d'évêque à préfet ; rien de plus destructif du respect dont l'autorité a besoin pour faire le bien.

13° Ne confier jamais l'autorité, civile ou religieuse, qu'à des mains pures ; donner toujours à la probité le pas sur l'habileté ! Les petits imitent les grands, pour le mal encore plus volontiers que pour le bien. L'état, par ses fonctionnaires, doit servir d'exemple aux citoyens, et, s'il né-

glige la morale dans ses agents , il n'a plus de force pour l'exiger des familles.

14° Proscrire enfin tout ce qui peut *corrompre* les mœurs.

§ 2. *De l'éducation.*

L'éducation commence avec la vie. Elle comprend le corps , l'esprit et le cœur. Négligez le corps d'un enfant , vous aurez un crétin ; négligez l'intelligence , vous aurez un sot , incapable de travailler bien ; négligez le cœur , vous aurez un bandit. Que si vous soignez , au contraire , le moral et le physique d'un enfant , vous aurez probablement un bon fils , un citoyen utile , c'est-à-dire une ressource au lieu d'un fardeau : une bonne éducation est un brevet de bonheur.

Un enfant a coûté pour naître , a coûté pour vivre ; le laisser périr ou s'étioler , ou l'abandonner à ses mauvais penchants , quand on pouvait le sauver , c'est se rendre coupable de tout le mal qu'il subira ,

de tout le mal qu'il fera : *Si non cayisti, occidisti.*

L'éducation de l'enfant pauvre doit commencer à la crèche , se continuer à l'asile , à l'école , à l'apprentissage , et ne finir qu'à vingt et un ans.

Que de maladies, que de vices, que de délits, que de misères de moins, s'il en était ainsi pour tous !

Le budget de l'éducation croîtrait, il est vrai ; mais celui du crime et de la misère décroîtrait beaucoup plus ; et payer pour payer, mieux vaut bâtir des crèches, des asiles et des écoles, que des prisons, et même que des hôpitaux.

L'instruction morale et religieuse doit être la base de toute bonne éducation ; la loi le veut, parce que la raison le commande. Nous n'obéissons, en fait, ni à la loi ni à la raison, et l'instruction morale, partout négligée, laisse partout le champ libre à la démoralisation.

Plus de croyances, partant plus de respect. Comment gouverner des hommes qui

manqueraient de tout , et ne respecteraient plus rien ?

Les enfants sortent de l'école sans avoir *la notion du devoir* , sans se douter qu'il est utile, indispensable, de remplir ses devoirs et tous ses devoirs pour être heureux ; l'apprentissage n'est pas même surveillé..... Sachons former des citoyens robustes ; honnêtes , laborieux et dociles , nous verrons diminuer la misère, croître le travail , les richesses , la moralisation et le bonheur social.

§ 3. *Du travail.*

Le travail nourrit tout le corps social.

Accroître la masse des travaux , c'est accroître l'abondance et diminuer la misère.

Quand la richesse augmente , il y a naturellement plus de charité , moins de misère.

Il importe donc au bien public de faire en sorte que le travail ne manque pas aux

bras, que les bras ne manquent pas au travail.

Nous donnons du travail au vagabond emprisonné, au criminel dans le bagne ou sous les verroux : il faut en procurer à plus forte raison aux journaliers honnêtes et libres, qui n'ont, pour subsister, que leur temps et leurs bras.

Si nous n'en donnons pas, quelle est la conséquence du chômage, après que toutes les ressources ont disparu ? La mendicité, le vol, ou l'inanition.

La mendicité, n'est-elle pas une honte pour un pays civilisé ?

Le vol.... Mais en vérité le travail coûterait moins à procurer, que le vol à subir, à poursuivre, et ne nuirait à personne ; il serait, au contraire, productif.

L'inanition, la faim, la maladie, la mort !.... Que dirions-nous d'un Russe qui laisserait mourir d'inanition le serf de ses terres ? Que dirions-nous du charretier qui laisserait mourir de faim ses chevaux ?

— Mais aurions-nous assez de travaux

pour mettre en principe que tout indigent valide aura du travail? — Incontestablement. Est-il en France une commune qui n'ait à faire ou du moins à entretenir ses chemins? un département qui n'ait à faire ou à entretenir des routes, à améliorer quelques rivières, à commencer ou à terminer quelques travaux essentiels?

Et l'état, que de travaux n'a-t-il pas à faire pour rendre la France plus forte, plus riche, plus saine, plus productive! pour donner sécurité aux riverains de la mer, des fleuves et des grandes rivières? pour donner de l'eau à tant de contrées qui n'en ont pas encore, et qui lui rendraient en céréales ou en fourrages beaucoup plus qu'il n'aurait avancé? pour la mise en culture des landes fertilisables? pour le reboisement des montagnes, le dessèchement des marais, l'exploitation du sous-sol?

Comptez bien, vous trouverez plus de travaux à faire que de bras à occuper....

La Loire seule, quand il nous plaira de lui creuser un lit, occuperait tous les indi-

gents du royaume pendant quelques années, sur son immense parcours, et nous laisserait, en échange des travaux qu'elle réclame depuis long-temps, des plaines fertiles qui augmenteraient les recettes du trésor, et surtout nos récoltes, souvent insuffisantes.

Non, non ; les travaux utiles ne nous manqueraient jamais ; et quand le territoire continental serait ce qu'il doit être, ce qu'il ne sera pas avant cent ans, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie viendraient à notre secours, ou plutôt nous irions au leur.

— Mais la plupart de nos communes sont très pauvres ; la plupart de nos départements ne sont pas riches ; l'état est endetté : comment payer tant de travaux ?

— Les départements viendraient au secours des communes trop pauvres ; l'état, au secours des départements les moins avancés ; et, sans jamais recourir à la taxe des pauvres, dont l'expérience faite en Angleterre doit nous préserver toujours, nous extirperions la mendicité, nous dimi-

nuerions considérablement la misère, et la charité pourrait alors secourir facilement et efficacement les malheureux, dont le nombre s'élèverait au plus à la cinquième partie de la population totale.

— Mais la dette publique est déjà si forte, le budget si élevé ! comment songer à les grever encore ?

— La véritable économie consiste à faire les dépenses nécessaires, et à ne pas en faire d'autres.

Nous devons 4 milliards, c'est-à-dire le tiers au plus du revenu territorial et industriel de la France : et les travaux exécutés depuis 50 ans valent plus de 4 milliards ; et ces travaux ont accru énormément le revenu social, accru dans une proportion telle, que nous payons le budget (plus que doublé) avec plus de facilité que jamais.

Emprunter pour faire des travaux utiles, c'est donc évidemment bien administrer la chose publique.

Et si nous empruntons pour faire des

travaux indispensables, indispensables pour l'amélioration du pays, indispensables pour extirper la misère ;

Si, par l'effet des travaux, nous parvenions à occuper tous les bras qui chôment ;

Si, par l'effet de l'emprunt et des travaux eux-mêmes, nous parvenions, du même coup, à diminuer le nombre des malheureux et à augmenter celui des propriétaires, n'aurions-nous pas fait une chose utile au présent, utile à l'avenir ? Or l'emprunt est une lettre de change que le présent tire sur l'avenir, et, quand il y a provision, le tiré n'est jamais à plaindre. Ici la provision est double : plus de richesse, moins de misère ; avantage pour les malheureux, avantage pour les riches eux-mêmes. Un exemple récent vient nous éclairer : les 14 millions employés dans l'ouest en routes stratégiques ont accru la valeur des immeubles, dans ce pays, de 50 millions et plus : parce qu'il y a plus de sécurité, parce que les communications sont devenues plus faciles. Quelques travaux exé-

cutés dans les autres provinces arriérées produiraient des résultats analogues, et la seule plus-value des propriétés amènerait en quelques années, dans les caisses du trésor, plus qu'il ne faudrait pour couvrir l'intérêt annuel des dépenses effectuées.

Comme il y a des indigents partout, on ferait partout des travaux, ce qui est juste, car tous les départements contribuent au paiement des travaux.

On porterait la vie partout, et l'on ne verrait plus quelques départements s'appauvrir tous les ans, alors que d'autres accroissent tous les ans leurs richesses.

Dans une société bien ordonnée, je le répète, il doit y avoir du travail pour tout ce qui peut travailler.

L'état doit y pourvoir. Mais à côté du devoir est le droit. L'état a droit d'exiger le travail de tout individu qui n'a pas de quoi vivre oisif.

Il a droit de le faire travailler là où l'intérêt social réclame ses bras.

Il a droit d'utiliser ses forces et son intelligence là où il juge que l'individu sera le plus nécessaire. Ce qui importe à tous, c'est qu'aucun ne puisse jamais dire : « Je manque de travail et de pain. »

La seule apparition du travail organisé pour les indigents en diminuerait le nombre d'un cinquième !

§ 4. *Des salaires.*

Le salaire est l'unique ressource d'un bon tiers de la population, et l'appoint nécessaire à la majeure partie des deux autres tiers.

Quand le salaire est insuffisant, la misère vient.

Il importe donc au pays de soutenir les salaires au niveau des besoins essentiels des travailleurs.

Le salaire est libre, je le répète, et doit rester libre, comme toutes les conventions ; mais sa fixation résulte du *rapport entre*

le nombre des ouvriers et la quantité d'ouvrage

Or l'état peut, au moyen de mesures commandées par une juste prévoyance, diminuer sur un point la quantité d'ouvriers ; ou , au moyen de travaux publics , augmenter la quantité d'ouvrage.

Il a donc presque toujours la faculté de maintenir l'équilibre et d'empêcher que les maîtres ou les ouvriers abusent de leur position. Et c'est un de ses premiers devoirs. Non seulement il ne doit pas, dans ses établissements, nuire au salaire, ni souffrir qu'on lui nuise ; mais il doit veiller à ce qu'aucune coalition , à ce qu'aucune machination quelconque ne puisse enlever au travailleur son pain. Il doit protéger le faible contre le fort.

Il importe à sa sécurité , à sa richesse , à sa gloire , que tout ce qui peut travailler, travaille ; que tout ce qui travaille, travaille le mieux possible ; que tout ce qui travaille bien soit bien rémunéré.

Il doit prendre toutes les mesures néces-

saïres pour obtenir ce résultat : qui veut la fin , veut les moyens.

Le travail est la loi de l'humanité ; le salaire , la loi du travail ; la justice publique , la loi du salaire : l'état est l'applicateur de la justice publique ; à lui donc le soin de veiller au salaire.

Une des premières mesures à prendre , sous ce rapport , c'est d'organiser le travail des prisons de manière qu'il ne puisse nuire aux ouvriers honnêtes (1).

Le salaire des ouvrières , dans les villes , est généralement inférieur à leurs besoins. De là plusieurs inconvénients : 1^o l'ouvrier n'épouse pas volontiers une femme qui ne gagne point de quoi subsister ; le concubinage devient chronique , et , sur trois naissances , une est illégitime ; sur vingt nouveau-nés , un est exposé ; 2^o la prostitution

(1) Voir, dans les *Annales de la Charité*, mon *Mémoire sur le travail des prisons*, le rapport de M. Lechevallier, et la discussion qui a suivi ces documents. 1847.

accroît l'immoralité, partant la misère.

L'exiguïté du salaire des femmes explique l'énorme disproportion qui existe entre les indigents des deux sexes : le nombre des indigentes inscrites au livre des pauvres est double du nombre des indigents.

Elle explique aussi pourquoi les ouvrières mettent cinq fois moins à la caisse d'épargne, quoique la femme soit en général plus économe. La preuve qu'elle est plus économe, c'est que les domestiques femmes déposent beaucoup plus que les domestiques hommes, malgré l'infériorité de leurs gages.

Comment épargner, quand on n'a pas même le nécessaire?

L'insuffisance du salaire des ouvrières a plusieurs causes :

1° Le nombre des professions est beaucoup plus restreint pour la femme que pour l'homme.

2° Les machines remplacent plus facilement le fuseau et l'aiguille que la truelle et le compas.

3° Les hommes usurpent le travail féminin plus facilement que les femmes n'usurpent le travail masculin : on fait des chausses dans les casernes.

4° Le travail des femmes se transporte à la campagne, à l'étranger, dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les couvents, dans les ouvroirs, et jusque dans les boudoirs ; celui des hommes leur échappe moins.

5° Les travaux publics et les constructions soutiennent le salaire des ouvriers seulement.

Telles sont les principales causes d'avilissement du salaire des femmes.

Le travail des prisons leur fait beaucoup plus de mal qu'aux ouvriers, quoiqu'il y ait cinq fois plus de criminels que de criminelles, parce qu'il force les couvents, les hospices et les ouvroirs, à se contenter de prix anormaux.

Les calculs faits pour démontrer que le travail des prisons ne peut exercer aucune influence sensible sur le salaire libre sont

erronés : il n'y a pas 12 millions d'ouvriers travaillant aux choses qui se font dans les prisons, il n'y en a pas un million; et il y a plus de 12,000 prisonniers qui travaillent; et, aux 30 ou 40,000 détenus ou détenues qui travaillent dans les maisons centrales ou départementales, il faut ajouter les masses compactes des hospices, des couvents, des ouvroirs, etc., obligées, bien malgré elles, de subir le mauvais tarif des prisons.

Il serait si facile de mettre un terme aux doléances de l'industrie, et surtout des pauvres ouvrières, en donnant aux prisons, comme en Belgique, les fournitures de l'armée, de la marine et des établissements publics !

Il y aurait bénéfice pour le trésor et pour tous.... excepté pour les entrepreneurs généraux, qui exploitent les prisonnières, comme les fermiers généraux exploitaient la France.

§ 5. *Des subsistances.*

La rareté des subsistances augmente le nombre des maladies, des misères et des crimes.

Elle augmente la misère et diminue la valeur des secours; elle diminue les ressources de la charité, quand il faudrait les accroître.

Elle fomenté aussi les troubles; et les troubles, effrayant les capitaux, diminuent la quantité des travaux. Cependant il faudrait plus de travaux; puisqu'un plus grand nombre de citoyens ont besoin de travailler pour vivre, quand l'alimentation coûte davantage.

Il faut donc prémunir le pays, autant que possible, contre la disette.

Pour cela, plusieurs mesures d'économie sociale doivent être prises : les unes pour accroître les produits, les autres pour hâter l'importation; d'autres pour faciliter la circulation; d'autres enfin pour protéger

le consommateur contre la spéculation, sans gêner cependant le commerce des approvisionnements.

De toutes les questions économiques, la plus difficile et la plus importante c'est la question des subsistances.

Il ne faut pas que le prix des céréales dépasse le salaire, ni qu'il baisse au dessous de la rémunération due au cultivateur ; et cependant il faut laisser au commerce pleine liberté.

36 millions de bouches ne doivent pas attendre leur pain d'arrivages qu'une guerre peut arrêter, qu'un spéculateur indigène ou étranger peut vendre au poids de l'or.

Un grand peuple doit avoir son pain quotidien.

Nous l'aurons, quand nous saurons : cultiver toutes nos terres, et les cultiver mieux ; utiliser nos engrais et nos cours d'eau ; compléter nos moyens de transport ; mieux asseoir l'impôt ; utiliser notre marine et notre armée ; rendre plus facile et plus sûre la circulation des capitaux ; nous servir du

monopole de la meunerie et de la boulangerie pour assurer dans toutes les villes et dans tous les bourgs un approvisionnement de quelques mois d'avance.

Paris vend ses boues et ses fosses, il pourrait vendre également ses égouts; et si toutes les villes faisaient comme Paris, elles seraient plus saines, plus riches, et les campagnes seraient beaucoup plus productives.

Trois choses manquent surtout à l'agriculture française : les engrais, les capitaux et les bras. Or nous laissons perdre la moitié de nos engrais. Beaucoup de villes ne savent où mettre leurs capitaux, ni comment utiliser un grand nombre de bras.

Au lieu d'acheter des grains, nous en vendrons, lorsque nous cultiverons seulement comme l'Angleterre ou la Belgique.

Voilà sur quels points, désormais, il nous faut des conquêtes : un bon *code rural*, une loi sur les *irrigations*, une loi sur la *vaine pâture*, sur les *landes*, *friches* et *marais*; une loi sur le commerce des céréa-

les , sur la meunerie , sur la boulangerie ; un bon système de crédit foncier , basé sur un bon système hypothécaire , etc. etc.

§ 6. De l'hygiène.

Les maladies et les infirmités causent beaucoup de misères.

En 1845, deux millions de journées dans les hôpitaux de Paris ont coûté 3,700,000 fr., et beaucoup de malades ont été refusés *faute de lits*.

Supposez qu'on parvînt , en améliorant l'hygiène parmi les classes qui encombrent les hôpitaux , à réduire d'un quart le nombre des cas morbides , on obtiendrait pour l'administration une économie d'un million , et pour le travail parisien 500,000 journées utilisées.

Que faudrait-il pour obtenir ce résultat ?
Améliorer l'hygiène publique et privée.

Combien de malades vont à l'hôpital parce qu'ils ont pris de mauvais aliments ! du vin frelaté , du lait impur , du sel mélan-

gé d'autres substances, ou parce qu'ils ont manqué de propreté? Il dépend du corps social d'exercer une heureuse influence à cet égard, et tout ce qui intéresse la santé publique intéresse le bien public.

L'hygiène privée s'améliorerait promptement, si l'impulsion venait de l'administration : les crèches, les salles d'asile, sont des écoles d'hygiène pour les parents ignorants.

Le prône lui-même devrait aider à cette grande amélioration, et si tous ceux qui parlent au peuple s'occupaient de lui apprendre à vivre, nous verrions bientôt la misère décroître en proportion du décroissement des maladies et de l'ignorance.

Que d'aveugles jouiraient de la vue, s'ils eussent été mieux soignés dans les premières années de leur enfance !

L'hygiène est au corps ce que la morale est à l'âme, et la société doit veiller avec une égale sollicitude au bien-être corporel et spirituel des citoyens.

La population est le premier et le prin-

cial élément de la force et de la richesse nationales. Son bien-être est le but final des gouvernements, des lois, des religions, de tous les arts, de toutes les sciences et de toutes les institutions.

Nous améliorons la race ovine, la race bovine, la race chevaline : tâchons d'améliorer aussi la race humaine, la race française ; et ne nous laissons pas envahir par le crétinisme, car le crétinisme est aussi une cause de misère.

Il a été fait beaucoup en France pour l'hygiène, depuis 1789 ; mais il reste beaucoup à faire encore, surtout dans les campagnes.

Le préfet du Morbihan commence à extirper la gale héréditaire dans quelques parties de la Basse-Bretagne.

On pourrait au moyen d'un simple badigeon assainir la demeure de quelques indigents.

Il y a tant d'autres mesures aussi simples, aussi peu coûteuses, qui diminueraient le nombre des maladies parmi les classes malheureuses !

Depuis 3 ans , je demande en vain qu'on soumette les nourrices à un livret et à une surveillance ; depuis 3 ans , je demande qu'on surveille les *apprentis* : ces améliorations ne coûteraient pas un centime !

Pourquoi ne pas dispenser le nouveau-né du transport à la mairie ?

Voilà des mesures hygiéniques au moyen desquelles on diminuerait sensiblement le nombre des maladies et des infirmités.

Ainsi nous pourrions prévenir beaucoup de misères en donnant plus de soins aux subsistances , à l'éducation , à la moralisation , au travail , au salaire et à l'hygiène ; mais il en surgirait toujours quelques unes , malgré tous les soins imaginables , et il importe de bien fixer les moyens propres à guérir celles qui sont curables , à secourir efficacement toutes celles qu'il est impossible de guérir.

CHAP. III. — MOYENS DE GUÉRIR LA MISÈRE.

Il y aurait moins à *guérir*, si l'on avait *prévenu*; et moins le mal est intense, plus il est facile d'y remédier.

Quand la misère d'un homme, d'une famille, a eu pour cause unique l'immoralité, le remède est difficile : comment redresser un vieux arbre ?

Il n'est pas sans exemple, néanmoins, qu'un mauvais homme soit devenu moins mauvais, et même tout à fait bon. La charité, secourue par la religion et le travail, opéra quelquefois ce prodige.

Mais il est moins difficile d'empêcher l'hérédité du vice, et d'obtenir que les enfants soient moins ulcérés que leurs parents; il faut pour cela des crèches, des salles d'asile, des écoles; il faut, pour ces êtres malheureux, doubler, pour ainsi dire, la dose ordinaire d'instruction morale et religieuse,

et par eux combattre l'immoralité chronique de leurs parents.

On le peut :

Donnez à la mère une petite instruction, qu'elle suivra dans l'intérêt de son enfant, et qu'elle tâchera de faire observer par son mari. Servez-vous du sentiment maternel pour moraliser le ménage pauvre sous les auspices d'une intelligente charité.

Faites comprendre à la pauvre mère, ce qui est facile, que son enfant sera pour elle un bonheur ou un malheur, suivant qu'il aura été bien ou mal élevé.

Quand la misère a pour cause l'absence du travail, soit du père de famille, soit de la mère, soit des enfants, il faut examiner :

Si la paresse détermine le non-travail, gardez-vous de l'encourager par l'aumône : il faut laisser à la nécessité le soin de corriger la paresse. Ne donnez pas de secours autres que le travail et les moyens de travailler.

Si l'absence du travail est causée par l'inhabilitété, faites en sorte de trouver un

ouvrage qui soit à la portée du maladroit , ne fit-il que tourner la roue....

Si l'absence du travail a pour cause la température, ou la souffrance de l'industrie, ou la multiplicité des bras occupés du même ouvrage, ou d'autres circonstances passagères, il faut *prêter*, prêter à charge de rendre quand reviendra le travail. Le prêt coûte moins que l'aumône, et surtout humilie moins : il faut respecter autant qu'on peut la dignité humaine, et relever le pauvre à ses propres yeux.

Quand la misère a pour cause l'insuffisance du salaire, il faut rechercher pourquoi le salaire est trop bas, et s'efforcer de faire disparaître les causes d'avilissement : soit en dirigeant ailleurs les bras superflus (ils doivent manquer ailleurs, quand ils surabondent sur un point), soit en attirant quelque nouvelle branche de travail.

Ainsi le travail des prisonnières, fait à vil prix, force les hospices, les couvents et les ouvroirs, à travailler à vil prix, et, par suite, les ouvrières libres à recevoir un sa-

laire inférieur à leurs besoins. Le pouvoir central fera cesser le mal qui en résulte, quand il organisera mieux le travail des prisons. Le pouvoir central peut seul équilibrer partout le travail et les bras.

Quand la misère a pour cause le prix élevé des subsistances ou du loyer, au lieu de donner l'aumône simple, il faut accorder à la classe malaisée des bons supplémentaires qui lui permettent de ne payer les choses de première nécessité qu'au prix auquel elle peut atteindre.

Le loyer, dans les grandes villes surtout, est le cauchemar du pauvre travailleur.

Enfin, quand la misère a pour cause la maladie, la vieillesse ou une infirmité quelconque, si la famille du malheureux n'a pas assez de ressources pour le soutenir, il faut l'aider : il en coûte moins pour *aider* que pour *faire*.

Si le malheureux vieillard, infirme ou malade, n'a point de famille qui puisse le soigner, l'hôpital est indispensable aux

maux curables, l'hospice aux maux incurables; indispensable aux villageois comme aux citadins.

Au sortir de l'hôpital, des secours doivent être donnés jusqu'au retour des forces et du travail.

Chaque fois que nous laissons aux prises avec la misère un malheureux que nous pourrions lui arracher, soit à la ville, soit aux champs, nous blessons la justice, la prudence et la charité.

CHAP. IV. — MOYEN DE SECOURIR EFFICACEMENT.

Si nous faisons tout ce qu'il est possible de faire pour empêcher de tomber dans la misère, et pour relever promptement celui qui aurait eu le malheur d'y tomber, le nombre des pauvres diminuerait sensiblement, et il deviendrait beaucoup plus facile

de leur donner tous les secours dont ils ont besoin.

Quand il n'y aurait plus qu'à pourvoir aux vieillards et aux infirmes, qui ne peuvent travailler; qu'à ceux de ces malheureux qui n'auraient point de famille capable de les soutenir (et les mesures préventives et curatives auraient pour effet de diminuer aussi le nombre de ces familles);

Quand il n'y aurait plus qu'à pourvoir aux familles pauvres surchargées d'enfants, et que le fardeau qui pèse sur elles serait allégé par les crèches, les salles d'asile, les écoles et l'apprentissage surveillé;

Partout la charité locale bien dirigée suffirait à tout; et, n'ayant plus la douleur de s'épuiser en vains efforts, elle donnerait avec bonheur, parce qu'elle verrait l'efficacité des sacrifices volontaires qu'elle se serait imposés.

Partout l'indigent, l'indigent véritable, serait complètement secouru.

Et si partout les pauvres étaient secourus efficacement, on ne verrait plus ces

bandes menaçantes qui parcourent les campagnes ; on ne verrait plus ces émigrations qui privent nos champs de bras nécessaires, et remplissent nos villes de bouches inutiles et dangereuses.

Voyez ce qui se passe de l'autre côté du détroit : « dans le seul mois de mars 1847, 50,000 Irlandais sans aucune ressource, inondaient Liverpool, et l'on ne savait que faire de ces malheureux, dont le contact menaçait même l'hygiène de la ville. »

Si l'on ne porte secours à la fois sur toutes les parties du territoire, aucune partie ne se trouve bien secourue.

CHAP. V. — RÉSUMÉ DE LA 2^e PARTIE.

Pour combattre le paupérisme avec succès, il faut diriger nos efforts en première ligne sur les moyens de *prévenir* la misère ; en second lieu sur les moyens *curatifs*. On soulagera plus facilement les incurables,

quand on n'aura plus à soulager qu'eux.

Étudions maintenant la charité.

Le *mal* connu, les *remèdes* indiqués,
occupons-nous du *médecin*.

3^e Partie.

DE LA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES.

CHAP. I^{er}. — LA CHARITÉ : SES ATTRIBUTS, SA MISSION, SES RESSOURCES ET SES AUXILIAIRES.

§ 1^{er}. *La charité sentiment et vertu.* II

La charité envers les pauvres a sa source dans un *sentiment qui porte l'être humain à aimer son semblable et à le secourir* ; sentiment inné que Dieu grava dans tous les cœurs à côté de l'amour de soi ; sentiment généreux qu'il importe à toute société de

bien développer et diriger parmi ses membres.

L'habitude pratique de ce sentiment est une *vertu sociale* de premier ordre, une vertu plus élevée que la justice elle-même ; car la justice consiste à *ne pas mal faire* ; la charité, à *faire bien* : on peut être juste sans être charitable ; on ne peut être charitable sans être juste. L'homme de bien, à la fois juste et charitable, s'abstient du mal, et fait tout le bien qu'il peut, non seulement aux pauvres, mais à tous ses semblables ; et plus il fait de bien, plus il est heureux : *Beatus qui intelligit pauperem.*

Pauvre d'esprit, c'est-à-dire ayant l'*intelligence des misères* de l'humanité, aimant le Créateur dans les créatures, il compatit à toutes les souffrances, cherche du baume pour toutes les blessures, des secours pour tous les besoins légitimes, des consolations pour toutes les douleurs. Il pleure avec l'affligé, et quand il a pu délivrer du mal celui qui souffrait, il s'est délivré lui-même d'une souffrance.

§ 2. *La charité science.*

L'art de secourir a ses principes et ses règles comme les autres arts, et l'ensemble de ces principes, de ces règles, forme une *science* très importante.

Ses principes fondamentaux sont :

1° *Secourir* toutes les misères : secourir efficacement. Secourir de préférence à domicile ; secourir sans humilier.

2° *Moraliser* en secourant.

2° *Substituer*, quand on peut, le travail à l'aumône.

4° *faire beaucoup avec peu.*

5° *s'attacher surtout à prévenir la misère.*

6° *Traiter les bons mieux que les mauvais.*

7° *Ne laisser aux abus que ce qu'il est impossible de leur arracher.*

8° *Améliorer toujours : améliorer ce qui est, sauf à améliorer ce qui sera.*

§ 3. *La charité moyen de gouverner.*

Secourir les pauvres , c'est un moyen de gouverner, un moyen puissant de contenir la partie la plus difficile de la population, et de rendre meilleures toutes les autres parties.

Nous dépensons annuellement plus de 200 millions pour quelques millions d'indigents..... il est du plus haut intérêt social qu'une telle force tourne au bien, sur tous points du territoire.

§ 4. *Attributs de la charité.*

Les attributs de la charité sont : la bienveillance, la douceur, la justice, la patience, l'attention continue, la miséricorde et l'expansion. L'attention continue suppose la clairvoyance, la circonspection et la persévérance.

La charité est expansive, et s'étend de proche en proche à tout le genre humain.

L'affection est un foyer dont les rayons s'affaiblissent en s'éloignant. On ne peut aimer également sa mère, son frère et un étranger. On ne peut s'intéresser aux pauvres d'une contrée lointaine comme à ceux qu'on a sous les yeux : d'abord le *prochain*, les autres ensuite.

Le *prochain* est celui qui nous touche de plus près ; par les liens de famille, d'amitié, de société ou de voisinage.

Chaque individu a sa sphère d'activité plus grande ou plus petite, suivant le rang qu'il occupe ; et quand il a fait, dans cette sphère, tout le bien qui était en son pouvoir, il a satisfait à la loi de Dieu, c'est-à-dire à la justice et à la charité !

§ 5. *Mission de la charité.*

La mission de cette grande loi est de diminuer les souffrances et d'accroître le bonheur du genre humain.

Si chacun la suivait, l'homme, partout affranchi des maux qu'il ajoute lui-même aux infirmités naturelles, vivrait plus long-temps et plus heureux.

La perfectibilité mène à ce but : l'esprit humain s'éclaire, pour mieux éclairer le cœur humain, parce que dans le cœur humain est le secret du bonheur de l'humanité.

La *fraternité* des hommes suppose un *père* qui les aime tous, et qu'ils doivent tous aimer. De la réunion de ces deux idées sort l'idée sublime de la charité, idée que Jésus formula si bien : « Aime Dieu par dessus » tout, et ton prochain comme toi-même. »

Dieu, notre père des cieux.... Ton prochain, ton frère en Dieu.... comme toi-même..... créature de Dieu..... Aime-toi, c'est-à-dire *travaille* sans cesse pour ton bonheur présent et futur ; aime ton prochain, c'est-à-dire *travaille* pour son bonheur comme pour le tien propre ; aime Dieu, c'est-à-dire le bien, le juste, l'honnête ; *par dessus tout*, car tout ce qui est mauvais, injuste, malhonnête, déplaît à Dieu, te nuit et nuit au prochain.

Toute la morale est renfermée dans ce précepte, et la charité bien comprise n'est

autre chose que la morale dans toute sa pureté, la *loi du bonheur*.

Le bien seul mène au bien. La civilisation est le développement progressif de la charité.

Quand arrivera le règne de Dieu, c'est-à-dire de la charité, *Deus caritas*, la paix, l'abondance et la justice régneront sur la terre : *Adveniat regnum tuum !*

§ 6. *Besoins de la charité.*

La charité a besoin de donner, comme la misère a besoin de recevoir. Elle a besoin de donner aux pauvres ce qui leur manque : du temps, des soins, des conseils, des consolations, des secours en nature, des secours en argent : quelquefois il lui suffit de prêter.

Elle donne et fait donner.

Les secours moraux qu'elle accorde en consolations, en conseils, en soins de toute espèce, ont quelquefois plus de prix que les dons matériels.

Ce qui importe, c'est de mettre, autant

qu'on peut, la misère en présence de la charité ; le bien se fait alors tout naturellement. Il se fait mieux quand la misère est plus intéressante et la charité plus éclairée.

Voilà tout le secret des œuvres.

§ 7. *Ressources de la charité.*

La charité donne et fait donner. Elle fait donner parce qu'elle donne ; l'exemple a des échos sans fin. On donne parce qu'on voit donner , et puis on donne encore parce qu'on a déjà donné : bienfait oblige.

Quand Jésus multipliait les pains , il montrait aux hommes la toute-puissance de la charité ! Le secret de sa toute-puissance est dans la combinaison de l'amour de Dieu, de l'amour des autres et de l'amour de soi. La piété donne au Ciel ; la vanité, à la terre ; la prudence, à la sécurité : la charité met le tout en fusion dans son creuset épurateur. Les morts eux-mêmes viennent au secours des vivants, et tel qui vivant n'eût pas distrait une obole de les trésors, par

une compensation providentielle, voyant approcher le moment fatal de partir comme il est venu, *tout nu*, donne aux pauvres tous ses biens, dont il ne sut jouir en homme de bien.

§ 8. *Auxiliaires de la charité.*

La charité, pour donner tout ce qu'elle a besoin de donner, cherche partout des secours et partout des auxiliaires.

Je parlerai plus bas des secours; il faut dire quelques mots de ses principaux auxiliaires, qui sont l'autorité, la richesse, les lumières, le sentiment religieux.

1^o *L'autorité publique auxiliaire de la charité.*

L'autorité doit seconder la charité, en secondant et favorisant partout son action salulaire, et en lui accordant les subventions dont elle peut avoir besoin.

Les subventions procurent à l'autorité deux grands avantages : elles mettent sous ses yeux les ressources et tous les ressorts

des œuvres ; elles permettent à l'administration d'établir ou de maintenir entre les œuvres diverses l'unité, l'harmonie, la communauté d'efforts, toutes choses nécessaires pour que le bien se fasse bien.

De son côté, la charité aide puissamment l'autorité en prévenant, guérissant ou soulageant la misère.

Chaque poison a son contre-poison : la misère a pour topique la charité.

Chaque besoin trouve ressource dans un besoin correspondant : le sein de la mère a besoin de l'enfant, et l'enfant a besoin du sein.

L'autorité publique a besoin de la charité, qui, de son côté, a besoin de l'autorité.

Quand la charité diminue la misère, l'administration publique devient plus facile, et la justice a moins à sévir.

La richesse, les lumières, le sentiment religieux surtout, sont aussi de précieux auxiliaires de la charité.

2° *La richesse* : il est difficile de don-

ner beaucoup lorsqu'on a peu. La masse des aumônes augmente avec la masse des richesses. Il faut donc favoriser l'accroissement des richesses, mais faire en sorte que cet accroissement ne profite pas exclusivement à quelques familles, comme en Angleterre.

3° *Les lumières* : plus l'homme s'éclaire, mieux il voit qu'il ne vit pas seulement pour lui, et qu'il a intérêt à ce qu'aucun de ses semblables, de ses voisins surtout, ne soit exposé aux tortures du besoin.

Plus il s'éclaire, mieux il fait la part du *toi* et du *moi*, dans l'intérêt bien entendu de ce *moi* lui-même.

4° *Le sentiment religieux* : l'expérience nous apprend que dans toutes les grandes collectes, nécessitées par des calamités publiques, le contingent recueilli par les ministres de Dieu forme ordinairement *plus de la moitié au total*....

Et ce n'est pas seulement pour accroître les dons que la charité a besoin du concours de la piété; c'est aussi pour dimi-

nuer la quantité des pauvres, et pour mieux distribuer les secours.

Il est impossible de moraliser sans religion. Il est impossible de combattre la misère sans combattre l'immoralité, sa principale cause.

Et comment distribuer tous les secours matériels et moraux nécessaires aux pauvres, surtout dans les grands centres de population, sans le concours de la piété ? Comment soutenir le zèle pieux, sans le concours des ministres du Tout-Puissant !

La liberté des cultes n'est pas leur négation ; la charte, *jurée devant Dieu*, n'est pas athée. Le christianisme a posé les règles de la vraie charité, et le Christ ne distingue pas entre le prochain *circoncis* et le prochain *baptisé*. Il était venu pour le bien de tous, pour les conduire tous dans les voies de la charité.

Pouvons-nous empêcher l'apôtre de Jésus d'exercer ou de prêcher la charité ? Non.

Rendons aux bureaux de charité leur

nom véritable; appelons-y partout les pasteurs. Jusqu'alors il peut arriver que le curé dise aux paroissiens : « Ne donnez qu'à moi » ; que les administrateurs de bienfaisance disent : « Ne donnez qu'à nous » ; et que beaucoup d'offrandes , incertaines sur le chemin, s'abstiennent de grossir le revenu des pauvres.

En charité, comme en tout, l'unité seule réussit.

CHAP. II. — CHARITÉ SOCIALE.

§ 1. *En quoi consiste la charité sociale.*

J'appelle charité sociale l'ensemble du bien qui se fait, dans une nation, aux classes indigentes ou voisines de l'indigence.

Ainsi la charité française comprend tout ce qui se donne en France aux pauvres, c'est-à-dire plus de 200 millions : 116 millions dans les bureaux de bienfaisance, les hospices et autres établissements pu-

blics (1) ; et presque autant, peut-être plus, en aumônes individuelles ou collectives. ()

Un budget annuel de 200 millions, destiné à secourir cinq ou six millions de citoyens, mérite attention.

§ 2. *Charité française.*

La charité française est purement volontaire et libérale : *donne qui veut.*

Elle se divise, dans son action, en 2 parties : charité administrative, charité privée.

§ 3. *La charité administrative et la charité privée.*

La charité administrative, qu'on appelle improprement *charité légale*, doit pourvoir

(1) 115,441,202 fr. 52 cent. dans 9,242 établissements de bienfaisance, y compris 7,599 bureaux de charité, dont le revenu annuel est de 13,551,856 fr. (V. l'Essai statistique de M. le baron de Watteville. 1846.)

à tous les besoins qu'on peut classer dans des catégories bien déterminées. Tous ses mouvements sont réglés par l'autorité publique.

La charité *privée*, qu'on appelle charité pieuse, ou philanthropie, ou simplement bienfaisance, suivant qu'elle est déterminée par le sentiment religieux, ou par l'esprit philosophique, ou par la simple impulsion du cœur, doit pourvoir à tous les besoins que la charité administrative ne peut admettre dans ses catégories.

Elle n'est pas moins *légale* que la charité administrative, car elle est autorisée, encouragée par les lois ; mais elle s'administre elle-même : la faculté de faire le bien est une de nos plus chères libertés.

Ces deux puissances bien dirigées, s'entendant bien, ne laisseraient aucun besoin en souffrance.

Administrative ou privée, la charité s'exerce par des êtres humains sur des êtres humains, et par des moyens humains.

La misère ne respecte aucun sexe, au-

cun âge ; la charité se sert , pour la combattre , de tous les âges et de tous les sexes.

Il semble pourtant que la charité soit plus naturelle aux femmes ; douce , aimante , aimable , patiente , désintéressée , dévouée , *pieuse* , en un mot , telle est la femme , telle est la charité.

La vie de la femme se passe à aimer. Le moi , pour elle , semble toujours avoir pris domicile ailleurs que dans son être..... Elle vit dans sa mère , dans son père , dans son frère , dans ses amis ; elle vit dans son époux ; elle vit surtout , surtout dans son enfant ! Son bonheur est dans autrui ; son existence est presque toujours passive.

Le cœur , chez elle , domine tout , décide tout , supplée à tout.

Point de bonne œuvre de charité sans le concours des femmes.

Cependant il ne faut pas que le sentiment conduise seul la charité ; à tout véhicule un régulateur : le régulateur naturel du sentiment , c'est la raison : Dieu chargea l'homme de conduire la femme.

L'homme calcule froidement ; il étudie les ressources et les besoins ; fait la part du présent et de l'avenir ; mesure la force aux obstacles ; établit des principes et des règles d'action ; pèse les moyens proposés, et résiste aux entraînements de l'enthousiasme, au découragement que peuvent engendrer les difficultés.

S'il faut prendre une mesure sévère, il en assume l'odieux, et laisse à la femme toute la juridiction gracieuse. Il se fait craindre, elle se fait aimer : le respect, heureux mélange d'amour et de crainte, est indispensable à toute œuvre de charité.

§ 4. *Charité individuelle, charité collective.*

La charité qui s'exerce d'individu à individu, sans intermédiaire, est la meilleure, quand elle est faite en connaissance de cause, et avec intelligence.

Dans un village, par exemple, dont on connaît facilement tous les habitants, et à peu près les ressources de chacun, l'au-

même se trompe rarement ; dans les grands centres de population , au contraire , il est bien rare qu'elle arrive à son adresse. Comment savoir si la main dans laquelle vous déposez un don mérite de le recevoir ? si ce don ne favorisera pas la paresse , le vice , peut-être le crime ? — Il faut vérifier ; mais il est plus facile de donner que de vérifier s'il faut donner ; et , dans le doute , on donne , on donne sans vérifier , au risque de mal faire , et trop souvent on fait mal.

La charité collective se fait par association. Elle vérifie ; on la trompe encore quelquefois , mais beaucoup moins que la charité individuelle.

Croyez-vous , en ne donnant qu'aux enfants , être moins exposé à l'erreur ? — Ces enfants sont *loués*, quelquefois *volés*, pour servir de sébille à la fainéantise ou à l'escroquerie.

Vous ne donnez qu'aux estropiés..... Mais pouvez-vous bien distinguer les maux réels des maux fictifs ? -- Qu'aux vieillards ? Mais qui vous dit que ce misérable n'est

pas un vieil avare, cachant avec soin les trésors qu'il enlève aux véritables indigents ?

Le bureau de bienfaisance et les œuvres de charité visitent à domicile et font une espèce d'enquête avant d'accorder secours. Donnez donc au bureau de bienfaisance ou aux œuvres, à moins que vous ne puissiez bien vérifier vous-même avant de donner.

L'association a plusieurs autres avantages : elle attire les dons, même de personnes qui n'auraient pas donné faute de temps ou faute de bonne volonté ; elle multiplie la puissance de la charité. Un fil est très fragile : si vous le multipliez par 500, vous aurez un câble d'une grande puissance ; des ruisseaux réunis se forment les rivières, les fleuves : et pour dissiper les miasmes pestilents de la misère, dans les cités populeuses, il faut un fleuve de charité.

§ 5. *Charité envers les étrangers.*

La nation doit être hospitalière, afin de

donner aux citoyens l'exemple de l'hospitalité.

La charité ne peut laisser en souffrance l'étranger devenu *prochain*, devenu prochain quand il habite le territoire.

Mais il faut cependant faire en sorte que les nations voisines, pour se soulager elles-mêmes, ne nous inondent pas d'ouvriers, ni de mendiants, au détriment de nos ouvriers et de nos indigents.

On peut concilier la liberté de locomotion avec les précautions exigées pour le maintien de l'ordre intérieur, et de l'équilibre entre l'ouvrage et les bras.

Cette matière, d'un haut intérêt social, demande une législation, une législation assez élastique pour laisser au pouvoir exécutif la faculté d'admettre ou de refuser, suivant les circonstances et à certaines conditions, et même de faire exporter en cas d'encombrement.

La création des chemins de fer nous montrera bientôt l'urgence de cette législation protectrice.

Les trois quarts des pauvres de Paris ne sont pas de Paris , et chaque ville peut en dire autant. L'hiver dernier 50,000 Belges sont venus profiter de la charité parisienne, et tous les bureaux de bienfaisance de la capitale sont épuisés.

CHAP. III. — INSTITUTIONS CHARITABLES.

§ 1^{er}. *Énumération des institutions nécessaires.*

Parmi les institutions que la charité demande pour accomplir sa mission , les unes sont indispensables aux malheureux de tout le territoire, les autres sont utiles seulement pour quelques localités.

L'état doit établir ou faire établir les premières , et favoriser l'établissement des autres.

Les institutions que je regarde comme indispensables à tout le territoire sont :

- 1° Les bureaux de charité ;
- 2° Les secours aux indigentes en couche, et aux mères nourrices ;
- 3° La surveillance des nourrices ;
- 4° La Crèche, l'asile et les écoles pour les enfants pauvres ;
- 5° Les classes d'adultes et la surveillance des apprentis ;
- 6° L'hôpital, l'hospice et les secours de convalescence ;
- 7° Les ateliers et ouvroirs de charité, ou d'autres genres de *secours en travail* ;
- 8° Un patronage pour les divers degrés de la misère, et pour les libérés jeunes ou vieux ;
- 9° Les caisses d'épargnes et de secours mutuels ;
- 10° Les dépôts de mendicité ;
- 11° Les tours d'exposition ;
- 12° Les maisons de prêts sur garantie ou nantissement ;
- 13° Les colonies agricoles ;

14° Des comités hygiéniques et médicaux ;

15° Des comités judiciaires de charité ;

16° Des établissements pour les aveugles, sourds-muets, et autres jeunes invalides.

§ 2. *Des Bureaux de Charité.*

La loi demande un bureau de charité par commune, et sur nos 37,000 communes, 30,000 attendent encore ; ce sont les plus pauvres !..... On trouve partout un maire, un adjoint, un conseil municipal, un curé, des marguilliers, partout quelques vieillards vénérables des deux sexes (1). On peut exécuter la loi partout. Trois ou qua-

(1) Le préfet de la Corrèze vient de prendre un arrêté pour faire établir des commissions de charité ou des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes du département, l'un des plus pauvres du centre de la France. La Corrèze doit au zèle de cet administrateur beaucoup d'autres améliorations, qui finiront par le rendre moins pauvre.

tre pauvres ménages, connus de toute la commune, exigent-ils pour être secourus un personnel difficile à trouver, des ressources impossibles à se procurer ?

Si la commune est trop faible, on la réunit à la commune voisine, et un seul bureau suffit aux deux.

Quand toutes les communes soigneront leurs pauvres, il y aura moitié moins d'indigents aux villes. Je l'ai déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter : *Les trois quarts des pauvres de Paris sont étrangers à la capitale.*

§ 3. *Secours aux femmes en couche . et aux mères nourrices.*

Voyez dans ce hameau une pauvre journalière, au terme de sa grossesse, travaillant péniblement jusqu'à sa dernière heure : ni sage-femme, ni linge, ni provisions ! Que deviendra la mère, que deviendra l'enfant, si la charité ne vient à leur secours ?

Il nous faut des cultivateurs et des sol-

dat ; ayons soin de l'enfant , nous aurons un homme.

§ 4. *Surveillance des nourrices.*

Il naît en France un million d'enfants tous les ans ; on ne peut évaluer à moins de cent mille ceux qui sont mis en nourrice , loin de leurs parents. Il y a des nourrices honnêtes , dévouées à leur devoir ; mais il en est qui ne voient dans leur élève qu'un instrument de gain. Aucune n'est surveillée ; on ne les soumet pas même au *livret*. Cette incurie cause la mort de 20 ou 25 mille enfants par année. Les plus malheureux sont ceux qui , faute de soins , deviennent estropiés , infirmes , rachitiques ou idiots.

Un *livret*, et un comité de surveillance , composé du maire , du curé , d'un médecin , qui désigneraient autant d'inspectrices gratuites qu'il y aurait de hameaux dans la commune , voilà de quoi prévenir plus de la moitié des abus meurtriers qui déciment

et étioient une partie de la population française (1).

Or n'oublions pas que les infirmités engendrent la misère.

§ 5. *Crèches, asiles, écoles, surveillance d'apprentis.*

Il faut aussi dans chaque commune, ou pour chaque commune, tous les établissements nécessaires pour aider le pauvre à bien élever ses enfants : « L'enfance d'aujourd'hui sera demain l'humanité. » Si vous négligez le taillis, vous aurez de mauvais arbres.

Ayez partout des crèches, des asiles, des écoles primaires, des classes d'adultes; surveillez partout l'apprentissage; la population laborieuse deviendra *plus forte et plus morale.*

(1) Voy. mon Mémoire, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 18 novembre 1847, sur la *Nécessité de surveiller les nourrices*; et le Rapport de M. Boissel à la Chambre des députés (*Moniteur* du 27 juillet 1847).

§ 6. *Hospices, hôpitaux, et secours
aux convalescents.*

L'hôpital est indispensable au pauvre, malade ou blessé, qui ne peut être bien soigné à domicile : rien de plus évident ;— l'hospice, au vieillard ou à l'infirme qui ne peut être bien soigné chez lui : c'est aussi évident.

Mais le *secours à domicile* est toujours préférable, quand il est possible, 1^o parce qu'il respecte les liens de famille ; 2^o parce qu'il coûte moins à la charité.

A Paris, nous mettons les hospices en première ligne, et puis les secours à domicile. On dépense énormément dans les hôpitaux et les hospices, et on donne 5 centimes par jour en moyenne à chaque pauvre secouru à domicile !

Qu'arrive-t-il ? Jamais il n'y a dans les hôpitaux ni les hospices assez de place pour tous les malheureux que l'insuffisance des secours a rendus malades ou infirmes.

La journée moyenne de l'hospice est de 1 fr. 25 cent.; la journée d'hôpital s'élève à 1 fr. 80 cent. (loyer non compris) : nous donnons à l'indigent sur la paille un sou par jour !

Quand je vois un malheureux vieillard quitter sa vieille compagne et toutes ses habitudes pour aller à un hospice, tandis qu'elle va dans un autre, je me dis : Si nous donnions seulement 240 fr. à ce pauvre ménage, il serait moins malheureux, et il y aurait pour nous économie de 5 à 600 fr. par an ; et nous respecterions le lien conjugal..... (V. p. 147.)

On a remarqué généralement que les vieillards qui reçoivent 10 ou 12 fr. par mois refusent de s'enfermer à l'hospice ; et si l'administration disait aux 5,000 vieilles qui s'ennuient à la Salpêtrière : « Que celles qui préféreraient 150 fr. chez elles donnent leurs noms ! » plus de la moitié peut-être de ces malheureuses se feraient inscrire.

Il faut des hôpitaux et des hospices, il

en faut pour tout le territoire ; mais il ne faut y admettre que les indigents non susceptibles d'être secourus à domicile.

Quand le malheureux sort convalescent de l'hôpital , sans asile , sans ressource , il faut le soutenir jusqu'à ce qu'il ait trouvé des forces et du travail....; autrement il reviendrait bientôt plus malade , ou mendierait , ou volerait , ou mourrait.

§7. *Secours en travail.*

Quand vous donnez un pain ou de l'argent au pauvre qui pourrait travailler, il ne travaille pas , et son oisiveté peut devenir funeste à lui et à la société.

Au lieu d'un *bon de pain*, si vous lui donniez un *bon de travail*, il aurait un secours plus grand , plus moral , et qui vous coûterait moins.

Le travail préserve des tentations.

Il y a deux manières de donner du travail : l'atelier de charité ; l'emploi chez quelque industriel.

L'atelier de charité doit être organisé de manière à ne pas nuire au salaire courant. L'ouvroir Saint-Louis-d'Antin procure de l'ouvrage à 1,000 femmes, quand elles n'en trouvent pas ailleurs ; et, pour ne pas nuire aux ouvrières ni à l'industrie, paie les femmes un peu moins que l'industrie ne les paierait. Il résulte de la différence entre le prix des commandes et le salaire un boni qui suffirait à défrayer l'ouvroir complètement, si le travail des prisons n'avilissait pas le salaire libre.

L'ouvroir a pour but aussi de mettre la pauvre journalière à l'abri des exigences de quelques industriels qui ne rougissent pas de spéculer sur la misère.

L'emploi chez d'honnêtes et charitables industriels est un mode plus facile : moyennant un salaire inférieur au salaire courant, l'industriel peut utiliser l'ouvrier qui manque d'ouvrage, et qui lui est recommandé par la charité. Il lui laisse 2 heures par jour pour chercher de l'ouvrage ail-

leurs, et, s'il en est content, le traite comme un ouvrier ordinaire.

§ 8. *Du patronage.*

Le patronage a réussi pour les libérés ; il réussirait mieux pour les indigents honnêtes. Mais la charité n'est pas assez avancée pour l'établir en France : nous y viendrons....

Il commence déjà pour les apprentis ; il s'étendra peu à peu sur tous les degrés de la misère , et chaque riche aura ses clients.

Si l'enfant pauvre était patronné depuis la Crèche jusqu'à la fin de l'apprentissage , nous aurions moins de mauvais sujets à contenir, et plus de bons citoyens.

§ 9. *Caisses d'épargne, et caisses de secours mutuels.*

C'est une admirable institution que la caisse d'épargne , mais il faut la compléter par des caisses de secours mutuels.

Ces caisses existent pour certains métiers ; il suffirait de les régulariser et de les généraliser.

Quand tous les travailleurs auront le Trésor pour caissier , là' tranquillité publique sera mieux assurée.

§ 10. *Dépôts de mendicité.*

Le dépôt de mendicité doit être considéré comme l'alternative du travail libre. « Travaillez, ou je vous enferme pour vous contraindre au travail. » C'est là ce que la société dit au mendiant *valide*, au vagabond *valide*, en leur montrant le *dépôt de mendicité*.

Pas d'*invalides* au dépôt : leur place est à l'hôpital ou dans l'hospice.

§ 11. *Des tours d'exposition.*

Le tour est un mal nécessaire, nécessaire pour éviter de plus grands maux.

Le secret est indispensable pour que le tour atteigne son but.

La conservation de l'enfant, l'honneur des familles, la morale publique, veulent, comme la loi, qu'il y ait au moins un tour dans chaque département.

Il y aura moins d'infanticides, et surtout moins d'avortements et de mort-nés, quand on exécutera partout les prescriptions de la loi et de l'humanité.

Les seules raisons plausibles contre les tours, ~~sont~~ : *le sort malheureux des enfants exposés*, et l'énormité des dépenses qu'ils occasionnent. Il faut les mieux élever, ce qui est facile; et les mieux utiliser, ce qui en sera la conséquence; les objections tomberont, et d'un grand mal nous ferons presque un bien.

Dissimuler un mal, ce n'est pas le détruire, et quand nous voyons le jury acquitter un infanticide parce qu'il n'y avait pas de tour, il n'est plus permis de douter que la suppression des tours, ou l'altération du secret dont ils ont besoin, ne soient des mesures funestes.

§ 12. *Des maisons de prêt.*

Les maisons de prêt sur nantissement ont pour but de mettre le pauvre à l'abri de l'usure. Les campagnes en ont besoin comme les villes. Mais il ne faut pas que ces maisons elles-mêmes soient usuraires. Il ne faut jamais, sous aucun prétexte, exploiter le malheur ; il ne faut pas que l'indigent paie à la charité un intérêt plus élevé que le taux ordinaire. L'argent des caisses d'épargne gêne le trésor.... Il serait utile aux malheureux, que l'usure exténue.

§ 13. *Des colonies agricoles.*

Il faut des colonies agricoles pour les enfants trouvés, les aliénés, les vagabonds, et pour les libérés, qui ne peuvent plus se montrer dans les campagnes où ils travaillaient. Par elles nous pourrions utiliser nos landes et peut-être même l'Algérie. Ce n'est pas à la porte des villes qu'on doit les établir, ni dans les contrées bien

cultivées, mais, au contraire, dans les territoires incultes et susceptibles de produire. Hélas ! nous n'en manquons pas.

Les colonies agricoles seraient d'autant plus utiles, que nos campagnes manquent de bras. Dans quelques années, au lieu de coûter, elles produiraient.

Si nous savions combiner le besoin d'accroître et d'améliorer la culture avec le besoin d'utiliser nos malheureux, du même coup nous augmenterions la richesse et nous réduirions la misère.

§ 14. *Des comités hygiéniques et médicaux.*

Il est facile d'organiser au chef-lieu du canton un comité composé de tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens, qui s'y trouvent. Le comité donnerait ses avis sur tout ce qui est relatif à l'hygiène publique, et porterait des secours médicaux aux pauvres des communes qui n'ont pas de médecins.

Le projet de loi sur la médecine est un

acheminement vers cette importante amélioration.

§ 15. *Conseils judiciaires de charité.*

La justice est généralement bonne en France, moins coûteuse et moins lente qu'ailleurs. Cependant elle ne marche pas sans frais, et les fonctionnaires ont soin de ne faire les avances que pour des clients dont la solvabilité ne présente aucun doute.

La justice est égale pour tous ; — mais le plus habile défenseur est presque toujours du côté qui paie le mieux.

Le pauvre a quelquefois des droits litigieux ; quelquefois même il n'est indigent qu'à cause d'une injustice. Or, ne pouvant faire des avances, puisqu'il n'a rien, ni trouver crédit, puisqu'il n'offre pas de garanties, il est forcé de laisser périr son droit, ou d'en aliéner une partie afin de sauver l'autre.

Il faut que la charité vienne au secours de la justice : près de chaque juridiction,

un conseil judiciaire de charité pèserait la valeur des prétentions du réclamant pauvre, écarterait les mauvaises et soutiendrait les bonnes. Un agent du fisc serait membre de ce conseil, pour veiller aux intérêts du trésor.

Un fait récent m'a démontré la nécessité de cette institution, déjà établie dans d'autres pays :

Un pauvre avait été battu; il porte plainte, et le coupable est condamné à 120 fr. de dommages-intérêts. Le fisc demande au plaignant 65 fr. pour les frais, et menace de le poursuivre. Cependant le délinquant a de quoi payer. Mais, pour l'y contraindre, il faut lever le jugement; et pour lever le jugement, il faut payer les 65 fr. et l'expédition.

Le battu se plaint de la justice et du fisc.

Le conseil de charité judiciaire ne coûterait pas un centime, si le timbre et l'enregistrement étaient gratuits, et ils doivent l'être pour les indigents; autrement la justice pour eux serait une chimère.

§ 16. *Etablissements pour les jeunes invalides pauvres.*

Tous les jeunes aveugles, sourds-muets, et autres invalides appartenant à la classe pauvre, devraient être élevés dans des établissements qui les rendraient moins onéreux aux familles et à la société. Il faut soigner tous les malheureux, et en tirer le meilleur parti possible, dans leur intérêt comme dans le nôtre.

§ 17. *Un bon système pénitentiaire.*

Le crime et la misère s'alimentent mutuellement. Diminuez la misère, vous diminuerez le nombre des délits ; établissez un système pénitentiaire qui amende le coupable et rende les récidives plus rares, vous diminuerez les causes de misère.

Il est utile de mettre les prisons dans les attributions du ministre qui dirige la charité ; mais il faut qu'une bonne direction pré-

side à ces deux plaies sociales, et qu'on ne laisse pas l'une aggraver l'autre.

§ 18. *Des récompenses.*

Le cœur humain est mû, à tous les âges, et dans toutes positions sociales, par deux ressorts : l'espérance et la crainte ; l'espérance d'un bien quelconque, réel ou imaginaire ; la crainte d'un mal quelconque.

La punition correspond au premier ; la récompense doit répondre au second.

La peine empêche quelques maux ; la récompense ferait mieux : elle produirait du bien, tout en empêchant le mal.

L'honneur est une récompense qui vaut beaucoup pour celui qui la reçoit, et qui ne coûte rien à la société qui la donne.

Que de traits d'héroïsme nous devons au ruban de la Légion-d'Honneur ! Que de traits de vertu nous obtiendrions par un bon système de récompenses !

Le Français a soif de distinctions, quoiqu'il parle toujours d'égalité. Sachons faire

tourner en bien jusqu'à la vanité ; métamorphosons-la , nous le pouvons , en juste orgueil ; et tout ce que nous ajouterons aux sentiments généreux , qui sont des gages de bonheur , viendra en diminution des sentiments ignobles , qui ravalent un homme au niveau de l'animal.

Renversons le veau d'or , et , sur son piédestal purifié , nous pourrons inaugurer les statues de l'Honneur et de la Vertu . Chaque village aura sa noblesse , dont les titres seront des couronnes ; chaque canton , chaque arrondissement , chaque département , son lauréat ; et le plus honnête , le meilleur parmi les plus honnêtes et les meilleurs , aura son nom inscrit dans l'histoire du pays , qu'il honore , et qui l'honorera .

Voilà comment on fait des mœurs , comment on peut rendre aux intérêts moraux l'ascendant qu'ils doivent toujours avoir sur les intérêts matériels ; voilà comment on peut guérir le pays de l'égoïsme et de la corruption .

Punir le mal et récompenser le bien , c'est

la loi divine, c'est la raison humaine en action.

L'agriculture commence à progresser depuis que les comices agricoles donnent quelques récompenses ; l'industrie , depuis les expositions et les récompenses qui les suivent. Les *prix* de vertu donnés au nom de M. de Monthyon rendent plus nombreux les actes de vertu ; les *médailles* accordées aux actes de dévouement augmentent le nombre de ces actes utiles... : et nous ne voyons pas encore la nécessité d'un système général de récompenses !

Hélas ! nous ne savons ni récompenser ni punir !

§ 19. *Pouvons-nous doter la France de tous ces établissements ?*

Les établissements que je viens d'énumérer coûteraient à fonder et à soutenir ; mais ils sont indispensables au bien public, et on ne marchandé pas avec l'indispensable, on ne marchandé pas avec le bonheur so-

cial. D'ailleurs ils produiraient, en accroissement de bien-être matériel et moral, dix fois plus qu'ils ne coûteraient.

Mais comment les défrayer sans recourir à la taxe des pauvres ?

Examinons :

1° Il en est qui n'imposeraient au pays aucun sacrifice pécuniaire : la surveillance des nourrices et des apprentis, les secours en travail, le patronage, les caisses de secours mutuels, les dépôts de mendicité, les maisons de prêt, les comités hygiéniques et judiciaires.

2° Il en est qui, bien dirigés, finiraient par produire : les ateliers de charité, les colonies agricoles.

3° Les autres coûteraient moins que la mendicité, qu'ils détruiraient ; que les délits, qu'ils préviendraient.

Mais enfin il en coûterait pour fonder et soutenir 30,000 bureaux de bienfaisance, et pour mettre à leur disposition tous les hospices, tous les hôpitaux et tous les autres établissements nécessaires à leurs pau-

vres. Par quels moyens pourrait-on pourvoir à tant de dépenses?

Arrivons aux voies et moyens.

CHAPITRE IV. — DES VOIES ET MOYENS.

§ 1. *Qui veut la fin veut les moyens.*

Faire les choses à moitié, c'est perdre son temps et ses forces. Pour combattre efficacement le paupérisme, il faut, sur tout le territoire, des efforts intelligents, des efforts simultanés et suffisants; il faut un système complet et logique.

S'il est incomplet, la misère profite des lacunes et se répand même sur les points les mieux soignés.

S'il est illogique, tout le pays en subit plus ou moins les mauvaises conséquences.

Or, le système actuel, composé de dispositions adoptées sous les régimes divers, est à la fois illogique et très incomplet.

Il faut le refaire : conserver tout ce qui est bon ; ajouter ce qui manque , et mettre le tout en harmonie avec la loi constitutionnelle.

J'ai dit quelles institutions il exige. Qui veut la fin veut les moyens.

Le point difficile à mes yeux , le point de départ , c'est la fondation et l'alimentation des 30,000 bureaux de bienfaisance qu'attendent nos populations rurales.

Je n'ai pas besoin de prouver que ce sont les plus petites communes, les plus pauvres en général, qui n'en ont pas encore.

Supposons que le nombre des indigents dans ces communes soit en moyenne de 12, et qu'il faille en moyenne 400 fr. par an à chacun des 30,000 bureaux, soit 12 millions. C'est un peu moins que ne dépensent les hospices de Paris ! le 10^e environ de la dépense actuelle de notre charité légale.

12 millions, c'est beaucoup sans doute ; mais nous avons 86 départements, et le budget de l'état s'élève à près de 1,500

millions. Il ne faut donc pas s'effrayer d'une dépense aussi nécessaire d'ailleurs.

Nous ne voulons pas *de taxe des pauvres*. Nous aimons mieux en France donner *spontanément* 10 fr. que de payer 10 cent. *par contrainte*. La taxe des pauvres répugne au caractère français.

Mais de ce que la France ne veut pas de taxe pour ses pauvres, il ne s'ensuit point qu'elle consente à les laisser mourir de faim.

La charité française vient de subir une épreuve terrible qui a démontré sa puissance. Inondations, incendies, disette; à la suite, crise industrielle, commerciale et financière : que de fléaux à combattre à la fois! Elle est sortie victorieuse de cette longue et grande lutte, grâce à d'héroïques efforts; mais elle demande qu'on ne l'expose plus à de si rudes labeurs.

La crise touche à son terme, Dieu soit loué! mais il peut en survenir d'autres, et la charité demande une organisation qui lui

permette de lutter avec moins de peine et de danger.

Les armes qu'on prend au hasard ne sont jamais sûres, et c'est après le combat, heureux ou malheureux, qu'on juge bien ce dont on manquait pour vaincre.

La ville de Paris aura dépensé 8 millions pour mettre la portion malaisée de ses habitants en état d'acheter son pain quotidien. Jamais dépense plus utile ne fut votée : la moindre agitation pouvait coûter aux Parisiens plus de 8 millions.

L'état aussi a dû s'imposer des sacrifices extraordinaires, et tous les partis ont applaudi... En France les questions d'humanité sont toujours accueillies favorablement.

Si les mesures que je propose sont utiles, nécessaires, indispensables, la dépense qu'elles exigeraient ne les fera pas écarter. Les fortifications devaient coûter 140 millions, elles ont été votées et construites. Les prisons doivent coûter à peu près autant, elles seront votées. La charité demande

beaucoup moins, et pour des choses aussi nécessaires : on l'écouterà.

Eteindre partout la mendicité, diminuer le nombre des crimes et délits, secourir efficacement l'indigence, améliorer physiquement et moralement la population, conserver à l'agriculture les bras dont elle a besoin, accroître la production alimentaire, voilà des avantages qui indemniserait le pays et le fise des sacrifices que le nouveau système pourrait lui imposer.

L'ordre seul est économe.

Tant que les campagnes seront dépourvues d'établissements charitables, la charité française ne sera pas complète.

La France est rurale et urbaine ; rurale pour les quatre cinquièmes. Elle est éminemment agricole. Sa charité doit régner dans les campagnes aussi bien que dans les villes, dans l'intérêt des campagnes et des villes elles-mêmes.

Nous donnons énormément en France ; mais nous donnons presque tout aux villes. Comment donner aux campagnes tant qu'il

n'y aura pas de bureaux de bienfaisance?

Le pauvre laboureur envoie ses enfants à la ville, en service ou en apprentissage, et le villageois, devenu portier, domestique, ouvrier, attire son vieux père, afin de le mettre à l'hospice. (V. p. 166.)

L'absence d'institutions charitables au village est une des causes de ce regrettable déplacement de population.

'' § 2. *Sources du revenu des pauvres,*

Le *revenu des pauvres*, qu'on appelle quelquefois improprement *revenu des hospices* (1), a plusieurs sources; il provient :

1° Des dons et legs capitalisés;

(1) Il y a des hospices riches, les pauvres sont toujours *pauvres*. Les hospices riches ont des terres, font de belles constructions, paient grassement leurs employés; un simple changement de mot, *revenu des pauvres* au lieu de *revenu des hospices*, suffirait peut-être, dans quelques localités, pour augmenter les ressources; et pour diminuer les frais qu'on prélève sur les indigents.

2° Des secours accordés sur le budget de l'état ;

3° De ceux qu'accordent les conseils généraux et les conseils municipaux ;

4° Des dons , collectes et aumônes privées.

Si le service des pauvres était bien organisé, on connaîtrait à peu près les ressources et les besoins de chaque localité ; on verrait où il faut subvenir.

La charité donne plus volontiers quand elle y voit clair.

Une bonne administration a le double avantage d'attirer plus de ressources et de les mieux distribuer.

La charité ferait donc plus de progrès dans nos mœurs si elle était mieux administrée , et quand presque tous les citoyens feraient ce qu'ils peuvent faire pour elle , il faudrait moins de subventions.

Il y aurait moins d'*abus* ; or les *abus* détournent beaucoup de libéralités.

Il y aurait moins de *frais* ; et les *frais* aussi détournent les dons.

Ce n'est pas tout : il est des ressources , aujourd'hui négligées , qu'une administration , plus soigneuse ne laisserait pas perdre. A Paris , par exemple , on ne voit pas de trones aux cimetières , ni au Trésor , ni même dans quelques justices de paix , quoiqu'un arrêté du ministre Chaptal en exigeât *partout où la charité peut être excitée* ; on ne tire aucun parti des jeunes orphéonistes , qui seraient heureux de contribuer au soulagement des pauvres , au nombre desquels peuvent être leurs parents.

La seule fusion de la charité pieuse avec la charité administrative quadruplerait les recettes particulières des bureaux de charité.

On voit enfin des administrations charitables posséder bois , prairies , terres , maisons , et jusqu'à des terrains nus... , au détriment de la société , qu'elles privent ainsi d'utiles instruments de travail , lesquels , livrés à la circulation , accroîtraient la richesse générale , augmenteraient le nombre des propriétaires , et diminueraient celui

des prolétaires; au détriment du Trésor, qu'elles privent de ses droits de mutation; au détriment des pauvres surtout, qui, au lieu d'un revenu de 4 à 5, n'ont pas toujours 1 pour 100 bien net.

Evidemment on peut accroître le revenu des pauvres, même sans recourir aux caisses publiques.

Mais, dans les premiers temps, il faudrait soutenir les nouveaux établissements : où trouver les 12 millions ?

§ 3. *Répartition des charges de la charité.*

Sur ces 12 millions qu'il faut trouver pour établir partout la bienfaisance administrative, supposez que l'état distribue 1 million aux départements les plus pauvres; que les départements allouent 4 ou 5 millions, ce qui ferait en moyenne 5 à 6,000 fr. à ajouter au budget départemental; que les communes s'imposent un sacrifice de 50 à 100 fr. pour cet objet, ce qui ferait environ 3 millions : il me semble hors de doute

que la charité locale ferait partout , même dans les plus pauvres communes , l'appoint de 30 à 60 fr. pour aider à secourir ses pauvres , et surtout pour se délivrer de la mendicité , qui lui coûte beaucoup plus.

Mais il faudrait que le million du budget parvînt fidèlement aux départements qui en ont le plus besoin ; que la charité départementale vînt aussi fidèlement au secours des communes les plus malheureuses.

Quant aux dépenses que nécessiteraient les autres établissements charitables , il serait beaucoup plus facile d'y pourvoir ; les conseils généraux et les conseils d'arrondissements y veilleraient.

Ce qui importe , c'est d'établir un système complet , et de le bien diriger ; l'intérêt local se chargerait du reste.

CHAP. V.

ADMINISTRATION DE LA CHARITÉ.

§ 1^{er}. *Hierarchie.*

En France, le Roi, comme chef du pouvoir exécutif, a la haute direction de la charité ; il la gouverne par un ministre responsable.

Le ministre de l'intérieur, dans les attributions duquel est cette branche importante de l'administration publique, est le *tuteur né des pauvres et de tous les établissements de bienfaisance*. Il dirige la charité par l'intermédiaire des préfets, des sous-préfets et des maires.

Telle est la hiérarchie. Le maire préside le bureau de bienfaisance, et administre la charité dans la commune, sous la surveillance du sous-préfet, du préfet et du ministre.

Les associations charitables sont libres, mais sous la protection de l'autorité. Les

plus importantes, considérées comme établissements publics, sont autorisées à accepter dons et legs.

Ce cadre est excellent, mais il faut le remplir ; il faut le remplir de tout ce qui est nécessaire à l'indigence, et mettre partout le *conseil* à côté de l'*action*.

Dans toute administration il faut considérer quatre choses : l'organisation, la direction, la surveillance, les voies et moyens. Quand ces quatre choses sont bien établies et bien combinées, l'administration atteint son but.

J'ai dit ce qui manque à notre organisation charitable, j'ai parlé des voies et moyens ; je vais parler de la direction et de la surveillance.

§ 2. *Direction centrale de la charité.*

Un ministre doit avoir la haute direction de la charité.

Le ministre de l'intérieur la tient parmi nous ; mais comme il est absorbé par mille

autres soins politiques ou administratifs, il s'en rapporte à un chef de division, qui, lui-même, chargé de plusieurs autres branches importantes du service public, est forcé de laisser l'action *réelle* à plusieurs chefs de bureau, lesquels s'occupent, chacun de leur côté, des diverses branches de la charité : l'un, des hôpitaux ; l'autre, des enfants trouvés, l'autre des bureaux de bienfaisance, etc., de sorte qu'il y a *peu d'ensemble* dans la direction générale, *peu ou point d'initiative*, *absence d'améliorations*.

Le pouvoir central apparaît alors, moins comme un appui, comme un guide sûr, que comme un embarras pour les administrations locales et pour la charité privée.

Les ressources générales mises par le budget à la disposition du ministre ne vont pas toujours aux départements ni aux communes qui en ont le plus besoin ; et la faveur, quelquefois même, dit-on, la politique, envahissent la charité ; du moins on peut le supposer, et c'est déjà trop.

La charité n'aime pas que l'on détourne ses trésors de leur destination.

Il y aurait avantage pour elle, avantage pour le pouvoir lui-même, à ce que la répartition fût toujours équitable.

Pour cela que faut-il ?

Un ministre qui *s'occupe exclusivement des pauvres* ; auprès du ministre un *conseil supérieur de charité*, qui éclaire son action.

Un ministre qui serait chargé de la haute direction de la charité, et qui aurait à surveiller la distribution de 200 millions de secours à quelques 6 millions d'indigents, par 40 ou 50 mille établissements charitables ; un tel ministre aurait de quoi s'occuper.... et les services qu'il rendrait au pays, en le délivrant du paupérisme, seraient aussi grands que ceux rendus par les autres agents supérieurs du pouvoir.

Tout au moins il faudrait placer à la tête de cette grande branche de l'administration un *directeur général* qui *s'en occuperait exclusivement*.

Mais, en tout cas, *un conseil supérieur de charité* semble indispensable pour *éclairer le tuteur des pauvres*.

Le conseil, composé de hauts fonctionnaires choisis dans les corps législatifs, le haut clergé, la haute magistrature, donnerait une impulsion uniforme, normale, à la charité du royaume, et la mettrait à l'abri des vicissitudes politiques et des soupçons.

Il allégerait la responsabilité ministérielle.

N'est-il pas d'ailleurs conforme à l'esprit de nos institutions de placer toujours à côté du pouvoir *agissant* un pouvoir *délibérant* ; à côté de la *direction*, un *contrôle* ?

Un conseil supérieur existe déjà ; mais il ne fonctionne pas : c'est comme s'il n'existait point. La *Société d'économie charitable* fait, en ce moment, une partie de ce que devrait faire le conseil supérieur : elle étudie toutes les questions relatives au paupérisme, afin d'en proposer la solution,

et je dois à ses travaux lumineux une partie des observations réunies dans cet écrit.

§ 3. *Direction de la charité départementale.*

Les mêmes raisons qui exigent un conseil supérieur de charité au faite de l'édifice exigent auprès des préfets un comité central de charité, auprès des sous-préfets un comité d'arrondissement.

Les divers établissements de charité seraient dévolus, suivant qu'ils intéresseraient l'arrondissement, le département ou une plus grande circonscription, à ces différents conseils, et alors partout la charité serait bien administrée; partout les ressources arriveraient aux besoins. Si l'on jugeait à propos d'établir un comité cantonal, pour mieux diriger la charité dans le canton, le juge de paix ou le maire du chef-lieu pourraient le présider.

Quand la direction serait complète sur

tous les points, il serait facile d'extirper la mendicité partout, et de réduire le paupérisme à sa plus simple expression.

A côté de la charité publique bien dirigée, la charité privée continuerait à organiser les associations auxiliaires, partout où le besoin les réclamerait ; et, tous les efforts convergeant au même but, sous une direction active, intelligente, attentive, amélioratrice, le problème de la misère ne semblerait plus insoluble.

Et si des récompenses étaient données à propos, tant aux administrateurs les plus habiles qu'aux membres des comités qui réaliseraient d'importantes améliorations et qui obtiendraient les plus utiles résultats, l'émulation aidant la charité sur tous les points, la charité ferait partout des progrès, et deviendrait d'autant plus facile, d'autant moins coûteuse, qu'elle deviendrait plus générale, plus intelligente, et que le nombre des malheureux irait toujours en diminuant.

L'ordre a le privilège de faire prospérer tout ce qu'il régit.

§ 4. *Surveillance de la charité.*

Aux meilleures choses il faut surveillance, pour qu'elles ne deviennent pas mauvaises : l'abus est toujours prêt à se glisser partout, dans le domaine de la charité comme ailleurs.

Quand l'organisation est bonne, quand la direction est bonne, la surveillance est facile et même agréable à exercer.

Des membres du comité cantonal surveilleraient l'administration communale ; des membres du comité central surveilleraient la charité dans tout le département ; des membres du conseil supérieur de charité surveilleraient la charité dans tout le royaume ; — sans préjudice des inspecteurs généraux ou spéciaux que l'autorité jugerait utile de nommer.

Le tout sans frais : il y a tant d'oisifs

en France, tant de personnes qui seraient heureuses d'utiliser leur temps honorablement ! Les honneurs sont des trésors dont nous ne savons pas nous servir.

Avec l'honneur, l'émulation et les honneurs, on pourrait gouverner la France !

Nous voyons des préfets abandonner leurs belles préfectures pour devenir législateurs gratuits ; nous voyons des avoués, des notaires, abandonner leurs fécondes études pour consacrer leur intelligence et leur temps aux affaires publiques.

Honorons la charité, comme elle doit être honorée ; partout les hommes les plus honnêtes, les plus purs et les plus instruits, s'enrôleront sous ses drapeaux.

L'égoïsme produit la cupidité, la corruption, la honte ; opposons-lui la charité : nous verrons bientôt la loyauté, l'honneur, le désintéressement, reprendre dans nos mœurs la place qui leur appartient.

§ 5. *Des rapports annuels.*

Le compte-rendu annuel fait partie es-

sentielle du contrôle de toute bonne administration. Il doit contenir la statistique exacte de l'année, faire connaître les améliorations introduites dans le service, indiquer celles qu'il serait utile d'introduire.

Si, depuis le maire jusqu'au ministre, chaque degré de la hiérarchie présentait son rapport annuel, son compte moral et administratif de charité, il serait facile de connaître les besoins généraux et les ressources générales, les besoins locaux et les ressources locales; il serait facile de pourvoir à tout, de décerner l'éloge et les récompenses, le blâme ou les peines, à qui de droit.

Et la charité progresserait partout, et la misère diminuerait partout; on verrait si le pays avance ou recule dans la prospérité. Il ne faudrait pas attendre sept années pour connaître le nombre des pauvres du royaume!

On serait profiter sans retard tous les départements des améliorations qui auraient réussi dans l'un; et, toutes les lumières,

tous les efforts concourant au même but, le paupérisme décroîtrait promptement.

La centralisation a d'immenses avantages, mais elle a ses inconvénients. Il faut tâcher d'atténuer les inconvénients et de jouir pleinement de ses avantages.

CHAPITRE VI. — SECOURS PUBLICS DANS PARIS.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage d'examiner en détail les vices de l'administration des secours publics à Paris. Il faut un travail à part. M. Yée, maire du 5^e arrondissement, a publié des critiques judicieuses, et, tous les ans, les délégués des 12 bureaux de bienfaisance sont entendre leurs doléances. Je me borne à quelques observations capitales :

Secours à domicile.

1^o Le premier, le plus utile des secours, le *secours à domicile*, est presque sacrifié

aux hospices et hôpitaux. Les bureaux de bienfaisance ne peuvent donner en moyenne que 5 centimes par jour à chaque pauvre inscrit ! (V. p 111.)

2° On n'épargne pas assez le temps et les forces des indigents ; on ne respecte pas assez en eux la dignité humaine : faire payer si cher de si faibles secours !

3° On n'encourage pas assez les administrateurs, les commissaires, les médecins de charité... Tout service public doit être justement rétribué. Les services gratuits doivent être rémunérés en honneurs, en égards. Quels égards et quels honneurs accorde-t-on à ces hommes charitables qui donnent aux pauvres leur temps, leurs soins, leur argent ; qui maintiennent 80,000 indigents tranquilles dans la capitale des révolutions (1) ? Encore si l'on écoutait leurs justes doléances...

Le magistrat des pauvres a besoin d'une

(1) Quand Paris se meut, la terre tremble.

auréole , et tout ce qui ajoute à sa considération ajoute à sa force morale. Nous devons faire en sorte qu'une telle magistrature soit recherchée par les hommes les plus dignes et les plus capables de la bien exercer.

Honorons les services gratuits , la cupidité sera moins orgueilleuse.

4° Pourquoi ne pas exécuter l'art. 36 du règlement de 1831, qui recommande surtout les secours en travail ?

5° Pourquoi ne pas étendre le traitement des malades à domicile , qui coûte beaucoup moins qu'à l'hôpital ? Pourquoi donner au pauvre malade traité à domicile de mauvais médicaments, qu'il va chercher très loin , tandis qu'il en trouverait de bons à sa porte ? Pourquoi fouler aux pieds la loi qui n'accorde qu'aux pharmaciens le droit de préparer des médicaments ?

6° Les appointements des employés se paient le 1^{er} du mois ; et les infirmes , et les vieillards pauvres attendent plusieurs jours !... Les jours sont des siècles pour celui qui manque de tout.

7° La fille-mère obtient secours, mais seulement quand elle a deux enfants; une faute ne suffit pas : l'épouse n'est secourue, elle, que lorsqu'elle a trois enfants. Traiter Agar mieux que Sara !

Hôpitaux.

8° Pourquoi forcer le malade à traverser le Parvis Notre-Dame pour aller à l'hôpital qui est à sa porte ?

9° L'enfant malade n'est admis à l'hôpital qu'après l'âge de deux ans; ou bien, par exception, quand sa mère, bien portante, consent à quitter son mari, sa jeune fille, son ménage, son travail, pour le soigner jour et nuit.

La mortalité, dit-on, est effrayante à l'hôpital des enfants; quelques cloisons et quelques ventilateurs pourraient la diminuer. Par la ventilation, par la propreté, par les bons soins, la crèche écarte les inconvénients de l'agglomération.

10° Pourquoi confondre l'orphelin avec

l'enfant trouvé ? Il y a dans le malheur des nuances qu'il faut respecter.

11° On dit que les hôpitaux sont des palais où trône l'abus, et que des noms justement vénérés lui servent de manteau.

Le reproche est exagéré. L'abus est une graine volante qui s'introduit partout ; mais il est plus odieux quand il tombe sur les pauvres.

Un inspecteur général vient d'être nommé pour aider la charité à reprendre tous ses droits, et dans les bureaux de bienfaisance, et dans les hôpitaux, et dans les hospices ; homme intègre, expert, et très ferme, il sera soutenu par les sympathies de tous les amis des pauvres, et les abus diminueront peu à peu.

Hospices.

12° « Philémon, va au faubourg Saint-Martin ; Baucis, va au faubourg Saint-Germain. La charité dépensera pour vous deux 900 fr. par an, et vous serez heureux :

l'hospice des incurables est le paradis des pauvres. — Mais nous aimerions mieux vivre ensemble, nous secourir mutuellement, et 300 fr. nous suffiraient. — Il n'y a pas de place à l'hospice des ménages... » Voilà de la charité intelligente !

13° On laisse confectionner à la Salpêtrière des chemises pour 10 centimes : la misère secourue fait de la misère à secourir...

14° On voit à l'hospice des gens qui seraient assez bien chez eux ; on voit chez eux des infortunés qui devraient être à l'hospice. Voici pourquoi : les bureaux de bienfaisance, qui seuls peuvent *comparer*, qui seuls, par conséquent, peuvent juger auquel des trop nombreux prétendants il faut accorder la préférence, ne donnent que les deux cinquièmes des places. Les autres trois cinquièmes sont accordés à la *faveur*, oui, à la *faveur*, puisque ce n'est pas la *justice* qui les distribue. (V. les *Doléances des bureaux en 1845*. M. Lainé, rapporteur.)
. . On a beau dire qu'aucun individu n'est

admis sans un certificat d'indigence, que le bureau de bienfaisance a seul droit d'accorder ou de refuser ; mais *il y a pauvre et pauvre*, et tous les pauvres ne doivent pas être admis à l'hospice.

Les bureaux ont droit de gémir.

Observations générales.

15° Il existe un tiraillement pénible entre la charité administrative et la charité privée, comme si l'une et l'autre n'avaient pas même origine, même but, même évangile, même drapeau ; comme si les pauvres n'étaient pas tous enfants d'Adam !

Ah ! quand la charité parisienne sera unie, comme elle deviendra plus forte et plus belle !

Déjà un comité général des œuvres s'est constitué sous la présidence d'un homme éminemment charitable, M. le vicomte de Melun ; et quand la charité administrative daignera tendre une main amie à la charité pieuse, et rentrer dans les errements de Vincent-de-Paul, fondateur des hôpitaux

et des hospices, la charité pieuse, qui est son aînée, tressaillera d'allégresse, et tuera le veau gras, pour célébrer le retour de l'enfant prodigue.

16° Que de *frais de personnel* dans une *administration charitable*, qui ne peut donner au pauvre qu'un sou par jour!

17° Si l'on convertissait en rentes 5. p. 100 les immeubles non affectés au service des pauvres, il y aurait un accroissement de revenu qui permettrait d'accorder au secours à domicile tout ce dont il a besoin. L'avenir sera plus riche que le présent, et il est peu sage de faire jeûner les pauvres actuels, dans l'espoir de grossir le capital des pauvres futurs.

Ce qu'il faut aux pauvres, c'est *l'absolu nécessaire*. Ils ne l'ont pas, et ils pourraient l'avoir si l'on plaçait mieux leur capital.

Laissez la terre aux riches ou aux laboureurs; laissez les maisons aux bourgeois; les terrains, aux spéculateurs. Pour les pauvres, il faut viser au revenu.

18° Paris, orgueilleux Paris, le tiers de

tes enfants est illégitime ; le quart naît à l'hôpital ; et le vingtième est abandonné... La réforme charitable améliorera tout cela. Demande donc , à cor et à cris , la réforme charitable ; demande-la , tu l'obtiendras bientôt , et la France entière bénira une fois de plus ton intelligente initiative.

CHAPITRE VII. — UTILITÉ D'UN CONGRÈS DE CHARITÉ.

On s'occupe des pauvres dans toutes les parties de la France, avec plus ou moins d'intelligence et de succès. Il importe de comparer entre eux les divers procédés, et de faire en sorte que les meilleurs soient mis en usage partout, avec les modifications que peuvent exiger les besoins spéciaux de chaque localité.

Il serait donc utile de réunir les hommes qui, sur les divers points du royaume, s'occupent le plus des pauvres, théoriquement ou pratiquement ; chaque province apporterait son contingent de lumières et

d'expérience, et toutes profiteraient des progrès obtenus dans chacune.

Les lumières se multiplient et s'épurent au contact de la discussion.

Quand des hommes de bien se réunissent, pour mieux secourir l'indigence, il ne peut sortir de leur congrès que du bien ; Jésus, la charité même, Jésus a dit : « Chaque fois que vous vous réunirez en mon nom, je serai au milieu de vous. »

U D'ailleurs, quelques principes généraux sont excellents partout; celui-ci, par exemple : « *L'aumône au passant attise la mendicité; le secours à domicile, bien administré, l'éteint.* » Ces principes, adoptés et proclamés en congrès, auraient plus de force que s'ils émanaient d'un seul homme, quel qu'il fût : la raison *individuelle* se soumet plus volontiers à la raison *collective* qu'à une autre raison *individuelle*.

Les réunions de pauvres sont toujours mauvaises : il ne faut pas laisser fermenter la misère. Les réunions charitables, au contraire, sont toujours utiles : la charité ne fermentera jamais trop.

C'est aux hommes charitables à étudier les intérêts des pauvres : les pauvres ont peu d'instruction, peu de temps, et ils souffrent... mauvaises conditions pour juger sainement.

Le congrès agricole réussit ; le congrès charitable réussirait également.

Un jour peut-être, quand le congrès français aura déjà produit ses heureux effets, en diminuant le nombre des indigents et leurs souffrances, un jour les peuples voudront examiner en commun les moyens de combattre le paupérisme, et la *sainte alliance du bien contre le mal* hâtera partout les progrès de la civilisation. Les principes de la charité sont les mêmes de peuple à peuple que d'homme à homme, et la charité internationale est aussi favorable au bonheur social, que la charité intérieure est favorable au bonheur des familles.

Paix, abondance, justice et charité, voilà où tend la civilisation ; la civilisation qui, bien comprise, n'est autre chose évidem-

ment que le développement successif des éléments du bonheur humain.

Eclairons-nous les uns les autres, nous verrons mieux ce qui manque à chacun.

CHAP. VIII. — RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME PARTIE.

La charité est un *sentiment* généreux, qu'on ne saurait trop développer dans le cœur des citoyens; une *vertu sociale*, qu'on ne saurait trop encourager; une *science*, un puissant *moyen de gouverner*.

La charité française peut suffire à tous les besoins de l'indigence, pourvu qu'elle soit mieux organisée, mieux administrée.

Il faut la doter partout des établissements qui lui sont indispensables.

Nous le pouvons; il ne s'agit plus que de *vouloir* et de *savoir*.

Nous le voulons.

Saurons-nous? — J'en appelle à l'intelligence et au bon sens de mon pays.

Conclusion.

Le problème du paupérisme est difficile, mais non insoluble. Pour le résoudre, il faut attaquer la misère dans ses causes; *prévenir le mal quand on le peut; guérir sans retard celui qu'on n'a pu prévenir; soulager celui qu'on ne peut guérir.*

Les principales causes de misère étant l'immoralité, le non-travail et les maladies, il faut leur opposer la moralisation, le travail et l'hygiène; tout faire pour moraliser les classes indigentes ou voisines de l'indigence; pour assurer du travail à tout ce qui peut travailler, le vivre et le couvert à tout ce qui ne peut; secourir toujours sans humilier, et moraliser toujours en secourant.

La charité peut y suffire, pourvu qu'elle soit bien organisée, bien dirigée, bien surveillée.

Il ne faut jamais recourir à la *taxe des*

pauvres : cet impôt blesse la charité , blesserait la générosité française. Nous aimons à *donner* spontanément ; nous n'aimerions pas à donner par *contrainte*.

Tout bien est possible en France, quand il y a *bon vouloir* des gouvernants et des gouvernés. Le bon vouloir est unanime contre le paupérisme.

Les seuls obstacles à vaincre sont la routine , les préjugés et les abus.

Mais que la charité s'éclaire , qu'elle soit ferme et persévérante ; elle obtiendra tout ce qu'il lui faut pour accomplir sa mission. Les abus se cacheront , les préjugés se tairont ; la routine se consolera par l'espoir de s'introduire bientôt dans les améliorations qui l'effrayaient.

La charité doit triompher au grand jour, et par les moyens pacifiques, les seuls qu'elle puisse admettre ; elle doit triompher , tôt ou tard , parce qu'elle a des armes irrésistibles : la bienfaisance des riches, les bénédictions des pauvres, et, par dessus tout, le doigt de Dieu.

Mais elle ne peut triompher qu'à force de lumières.

Tous les progrès de l'esprit humain aboutissent au progrès de la justice et de la charité, c'est-à-dire au progrès du bonheur des hommes et des sociétés humaines. Humanité, fraternité, charité, sont synonymes.

La charité perfectionnée assurera au peuple la paix, l'abondance, la justice, l'ordre enfin, l'ordre sans lequel on ne peut arriver au bonheur.

« Plus de bien, et moins de souffrance », tel est le programme de la vraie charité.

Un bon *code charitable* peut le réaliser.

Ce code important doit être élaboré sans retard.

Une commission présidée par le ministre doit en préparer le projet. Ce projet doit être soumis ensuite à l'Académie des sciences morales et politiques, et au Conseil d'état, puis discuté dans les chambres.

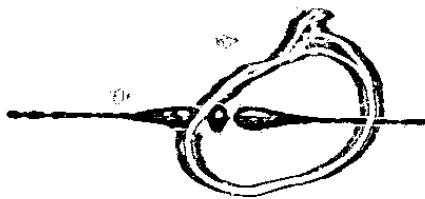
Des règlements d'administration publique sur toutes les parties du service des pauvres compléteront le système charitable,

et le maintiendront en harmonie avec les besoins du pays.

Alors nous verrons cesser la mendicité dans toute la France ; nous verrons la pauvreté secourue partout efficacement.

Que la charité nous éclaire et nous guide ; qu'elle nous unisse tous , frères et sœurs , comme une bonne mère unit ses enfants : le pauvre aura moins à souffrir , et le riche sera plus heureux.

FIN.



Notes.

SUR LA PRÉFACE.

P. 4. « Nous aimons les améliorations, les réformes, le progrès.... » — Il faut gouverner les hommes *comme ils sont*, de manière cependant à les rendre meilleurs; c'est le seul moyen de les rendre heureux.

Le Français aime les changements par instinct, par raison et par amour-propre. Par *instinct* : Mirabeau nous compare « à ces enfants qui, ayant semé, grattent la terre à chaque instant pour voir si le grain pousse. » La comparaison est malheureusement trop juste. Par *raison* : il n'est pas une branche de notre économie sociale qui n'exige amélioration. Quand on grandit, il faut changer ses vêtements. Par *amour-propre* : il ne nous suffit pas d'avancer, nous voulons avancer plus que les autres. La France veut briller... Elle n'aspire pas à asservir les autres peuples, ni à les exploiter, ni même à les humilier; elle voudrait être *nation modèle*, et marcher à la tête de la civilisation. Mais pour l'industrie, et pour l'agriculture surtout, elle est encore bien loin du premier rang... A qui la faute ?

Quoi qu'il en soit, elle aime le progrès, c'est-à-dire *le bien et le mieux*. Son histoire est une longue suite de réformes plus ou moins intelligentes, suivant le temps, suivant les guides. Charlemagne, saint Louis, Colbert, Napoléon, furent de grands réformateurs. La médiocrité suit l'ornière; le génie

visé au progrès. La routine pose en vain ses bornes : l'esprit humain saute par dessus.

L'homme aspire au bonheur ; la famille, au bonheur ; le corps social, au bonheur ; l'humanité, au bonheur : l'intelligence fuit le mal et cherche le bien.

La civilisation, résultat des progrès de l'intelligence, résultat des conquêtes du bien sur le mal, avance toujours, et plus le nombre des malheureux diminue, plus le nombre des bons augmente. Au temps de Noë, combien de justes sur la terre ? — Un seul ; tous les autres hommes *sese contaminabant omnibus flagitiis*. Au temps d'Abraham ? — Un seul encore !... — Aujourd'hui le moindre village a son patriarche !

Puisque la France aime les changements, il faut lui en donner toujours, et de bons, — afin qu'elle n'en fasse pas de mauvais.

Or voici les principales règles du progrès : « Ne pas entreprendre au delà du possible ; — commencer par le plus urgent ; — finir ce qu'on a commencé ; — rectifier ce qui n'a pas été bien fait ; — ne résister qu'au mal ; — tourner les obstacles insurmontables ; — avancer toujours dans le bien, mais toujours avec ordre et mesure ; — faire marcher de front les améliorations matérielles et les améliorations morales. »

P. 4. « La misère touche à presque toutes les parties de l'économie sociale » : — subsistances, prisons, enseignement, travail, salaires, finances, religion, douanes, marine, état militaire, etc.

Le corps social est un tout, plus ou moins régulier, dont chaque partie se lie à toutes les autres *solidairement* ; et ce qui rend les questions sociales

ardues, c'est qu'on ne peut en connaître *une seule* qu'après les avoir étudiées *toutes* : pour connaître un *doigt* parfaitement, il faut connaître *et la main et le corps*.

sur l'introduction.

P. 5. « *But final des bonnes institutions.* » — Un peuple est plus ou moins heureux, suivant que ses institutions sont plus ou moins appropriées à ses besoins. A mesure qu'il se développe, ses institutions doivent grandir et se perfectionner : les belles institutions de Charlemagne ou même de saint Louis nous suffiraient-elles aujourd'hui ?

Les institutions doivent être un peu plus avancées que les mœurs, afin de les améliorer toujours.

Nos institutions *politiques* sont *en avance* ; mais nos institutions *civiles*, *en retard*. Occupons-nous donc, enfin, des institutions civiles.

P. 7. « depuis la terreur jusqu'à la corruption... » — La France aime trop la gloire, aime trop le bien pour adopter de honteux expédients. Lorsqu'un *intendant*, maladroit ou coupable, administre par de mauvais moyens, il ne faut pas accuser le *maître*.

La France n'a de sympathies que pour ce qui est grand, généreux, honnête. Elle couvre de mépris la trahison, la lâcheté, l'improbité, la corruption. Chez elle, Scipion lui-même serait puni s'il était coupable. La véritable liberté ne peut vivre sans l'honnêteté, sans la justice,

La magistrature française, intègre et ferme, purgera l'administration des abus traditionnels qui ont survécu à l'ancien régime. La presse dénonce ; la justice punit.

On parle de la multiplicité des crimes et délits : *un grand scandale fait plus de bruit que cent mille bonnes actions !* Mais , en réalité , jamais , à aucune époque , ni dans aucun pays , jamais il n'y eut moins de mal ni plus de bien que dans la France actuelle. Que sera-ce quand nous n'aurons plus 80 ou 100.000 *forçats*, ou *réclusionnaires libérés* (*libéré* ne signifie pas encore *corrigé*) ? Quand nous n'aurons plus 5 ou 600,000 *enfants trouvés*, sans éducation ? 2 ou 3 millions d'*indigents*, mal secourus ? quand ces trois causes de criminalité auront subi les réformes préparées ou demandées ?

P. 8. « *Le besoin est l'amorce du travail.* » — Le besoin est le grand moteur du mécanisme social comme du mécanisme individuel. C'est lui qui donne le mouvement à la roue du travail, qui le communique à l'agriculture , à l'industrie , au commerce , aux arts et aux sciences. — La nature fournit la matière première , le travail la manipule et l'approprie aux besoins.

Il faut à la machine sociale un régulateur et des règles, c'est-à-dire un *gouvernement* et des *lois*.

Quand le Gouvernement connaît bien les ressources et les besoins du pays, et qu'il sait bien appliquer les unes aux autres, l'ordre et l'abondance régneront partout.

P. 11. « *Comment arrêter l'incessante dépopulation des campagnes.* » — En arrêtant les causes qui la produisent. La vie champêtre aurait presque toujours la préférence du villageois, si le villageois avait été élevé comme il doit l'être; et si la campagne était moins négligée, moins froissée, la ville et l'industrie seraient moins séduisantes aux yeux du

paysan. L'homme, l'homme des champs surtout, s'attache au lieu où il est né, où il fut élevé, où il goûta les premières douceurs de la vie. Le paysan aime son clocher ; il est, plus que le citadin, exposé au mal du pays.

L'amiral G... voit à son bord un *Limousin* : « Tu es de la Corrèze, lui demande-t-il *en patois*. » Le matelot nomme son village, et de grosses larmes s'échappent de ses yeux. « Eh bien, mon brave, tu es fâché que je reconnaisse un compatriote ? — Le pays, le pays ! » Voilà tout ce que put répondre le nouveau marin. Si l'amiral eût demandé : « Que peut-on faire pour toi ? » Le matelot eût encore nommé son village.

Les paysannes sont plus fortes que les femmes enfermées dans les villes, et plus fécondes. Un enfant de plus, dans la chaumière, est une richesse de plus. Mais s'il est malade ou blessé, il faut, à grands frais, le porter à la ville, ou faire venir médecin, chirurgien, médicaments, bandages. Il faut de l'air à ce petit malade, et la chaumière n'a qu'une porte : les croisées coûtent si cher ! Il faut du vin au convalescent : le paysan travaille les vignes, mais ne boit pas de vin .. chez lui. Il faudrait un pain léger, du bouillon : le paysan fait venir le froment, engraisse le bœuf... il n'en mange pas.

L'âge d'école arrive ; l'enfant n'y va point : il en coûterait 1 fr. 50 c. par mois. Il suit le catéchisme, qui ne coûte rien, et fait bien vite sa première communion, à neuf ou dix ans ! Aussitôt les *raccoleurs d'apprentis* arrivent, promettant monts et merveilles : « Trois ans au pair : après cela, bon ouvrier, il gagnera ce qu'il voudra. Puis il deviendra maître, et pourra secourir père, mère, frères et sœurs. Que ferait-il au village ? travailler au grand soleil,

depuis quatre heures du matin jusqu'au soir, pour 1 fr. 50 c. ou 2 fr. ! Un bon ouvrier travaille moins, travaille à couvert, se nourrit mieux, et gagne deux fois plus ! »

Voilà donc l'enfant du village enfermé dans un atelier ; mal nourri, mal vêtu, forcé de travailler même la nuit, rudoyé, martyrisé : il s'étiôle, il se dégoûte, il se corrompt.

S'il ne meurt pas avant les trois années, c'est un ouvrier malingre, vicieux, qui dépense le lundi, au cabaret, tout le salaire de la semaine.

Quand il a vingt ans, s'il n'est pas trop épuisé, il devient soldat. Pauvre soldat, ou pauvre ouvrier, il est perdu pour l'agriculture et pour ses parents.

Un autre fils du laboureur se met au service d'une famille qui le mène à la ville, et il finit par devenir portier.

Leur jeune sœur est bonne d'enfant, cuisinière ou femme de chambre, et devient ouvrière, portière ou moins encore.

Quand les parents sont vieux, ils viennent auprès d'un de leurs enfants. Après deux ans de séjour, on les inscrit au bureau de bienfaisance, et, s'ils ont des protections, ils finissent leurs jours à l'hospice. — Et l'on ne trouve plus de vachères ; et les Belges viennent faire nos moissons !

Donnons plus de soins à l'agriculture et à l'agriculteur : *chacun reste à sa place quand elle est bonne*. Un forçat est mieux nourri et travaille moins que la plupart des laboureurs ! Nous faisons pour le théâtre et les beaux-arts plus que pour l'agriculture, *qui nourrit tout !*

Sachons faire la part du laboureur dans les progrès matériels et moraux ; dirigeons les capitaux vers cette grande industrie nationale, qui occupe les

quatre cinquièmes de nos travailleurs ; faisons en sorte que le cultivateur soit mieux logé , mieux nourri, mieux vêtu ; qu'il ait du sel pour donner saveur à ses pommes de terre ; qu'il puisse élever ses enfants ; qu'il puisse, au besoin, nourrir son vieux père ; qu'il voie clair et respire un air pur dans sa chaumière ; qu'il puisse, en tout temps, visiter ses voisins, et porter au marché ses produits : la population croîtra dans les campagnes encore plus que dans les villes.

Un paysan me disait, en montrant une mesure privée de jour : « Voyez, Monsieur, on nous vend la lumière du ciel ! nous nous en privons. Si j'ajoute un âne à mon vieux cheval pour aider à tirer ma charrette dans ces mauvais chemins (il m'indiquait alors une *charrière* impraticable), on me condamne à l'amende. J'ai été puni pour n'avoir pas un cheval assez fort. Est-ce juste, Monsieur ? »

L'industrie, quelquefois, produit trop ; l'agriculture ne produit jamais assez.

L'industrie, la douane, le clergé, enlèvent beaucoup de bras à l'agriculture, et ne lui en donnent jamais. L'armée et la marine lui rendent au plus moitié de ce qu'elles lui empruntent.

Comment les campagnes ne se dépeupleraient-elles pas ? et si leur dépopulation continue, qui nourrira les villes ? (V. p. 131.)

P. 13. « *Le grand secret de la politique.* » — Aristote ne séparait pas la politique de la morale, et nous avons réuni ces deux sciences dans le corps savant qui porte leur nom. La morale a pour but le bonheur de tous les hommes ; la politique, le bonheur social ; et la politique n'est, au fond, que la morale appliquée aux corps sociaux.

L'indépendance nationale, la paix, l'abondance, l'administration, la justice, la liberté, l'égalité, la gloire, les bonnes mœurs elles-mêmes, sont des moyens de rendre un peuple heureux : le but, l'unique but, est le bonheur des citoyens et du pays. La meilleure politique est donc celle qui diminue le nombre des malheureux, et qui augmente celui des citoyens heureux.

SUR LA 1^{re} PARTIE.

P. 52. « *Le livre des pauvres est le thermomètre du bonheur social.* » La révolution de 1830 ajouta 275 ménages aux 1,641 inscrits au bureau de bienfaisance du 1^{er} arrondissement ; le choléra, 186 ; la crainte de la guerre, en 1840, porta le chiffre à 2,590 ! L'année suivante, il n'était plus que de 1,959. La disette vient de l'élever à 2,250. Mais il faut observer que la population de l'arrondissement était de 92,000 âmes en 1840, et qu'elle excède aujourd'hui 110,000. Ainsi la crainte de la guerre fit plus de pauvres que n'en ont fait le choléra et la disette réunis. — Les travailleurs doivent aimer la paix.

SUR LA 2^e PARTIE.

P. 50. « *La pureté des mœurs...* » — Un ouvrier, marié depuis quelques jours par les soins de la Société de Saint-Régis, trouve un portefeuille ; et, dans ce portefeuille, un billet de 500 fr. Il court au logis, et, son trésor à la main, dit à sa compagne : « Tu peux dégager nos effets du Mont-de Piété, acheter un matelas et une couverture, payer les loyers dus ; nous mettrons à la caisse d'épargne ce qui restera. » La femme, cependant, exa-

minait le portefeuille. Sur une lettre elle déchiffre un nom, une adresse : « Voici, dit-elle, à qui ce billet appartient. — Ah! je n'avais pas vu... Mais qu'importe? je garde ma trouvaille. Nous sommes pauvres; il est riche... — Comment sais-tu qu'il est riche? — Les pauvres n'ont pas de billets de banque! — Mon ami, répond l'épouse, il faut rendre ce billet à son maître; nous sommes *honnêtes* maintenant... » Et le billet fut rendu.

Le vice mène aux mauvaises actions, et, de même que les vertus sont sœurs, *les vices sont frères*. Quand un homme se conduit mal vis-à-vis de sa femme, vis-à-vis de ses enfants, quand il ne respecte pas la morale, quand il ne se respecte pas lui-même, quand il n'est pas *honnête* enfin, méfiez-vous de lui. La conscience ne peut être pure, quand la conduite ne l'est pas. Transige-t-on avec l'honneur? pourquoi transiger avec l'honnêteté?

Ce qui nous manque, ce qu'il faut restaurer au plus tôt, c'est le *respect*. De toutes les améliorations morales que la France réclame, c'est la plus importante.

La vénération diminue, c'est un fait incontestable. Respectons-nous l'autorité, la religion, le mariage, la vieillesse, la vertu, le malheur, l'enfance? Nous ne respectons pas même les lois, pas même la propriété!

Nous offensoùs tout, nous laissons offenser tout, sous prétexte de liberté : comme si la liberté pouvait fleurir sans les mœurs! Ou sous prétexte d'égalité, comme si l'égalité ne devait pas prendre l'honneur pour niveau! Un fils est-il l'égal de son père? Celui qui n'a plus d'honneur peut-il se dire égal de l'honnête homme? Le mal est-il égal au bien?

D'où provient l'affaiblissement du *respect*? Examinons :

Le peuple qui, dans un moment de délire, a brisé le trône et l'autel, puni la vertu, récompensé le crime, bouleversé la morale enfin, ce peuple a fait à ses mœurs publiques et privées une blessure profonde. (V. p. 165.)

La gloire, venant à son secours, a relevé d'abord l'autel et puis le trône; il faut plus de temps pour relever les mœurs. On commençait à *respecter* au moins le pouvoir.... Mais l'Empire tomba : nouvelle *perturbation morale*.

La Restauration fut une lutte de 15 années de l'ancien régime contre les idées libérales; cette lutte aboutit au triomphe de la liberté, mais il est difficile que la liberté triomphe sans un peu de licence, et la licence ne fait pas avancer le *respect*. On exaltait la jeunesse, la jeunesse toujours prompte à secouer le joug de la *vénération* !

Il fallut sauver d'abord l'indépendance nationale, éviter une guerre générale : un Tarquin trouve si facilement des Porsenna... Il fallut rétablir l'ordre : toute révolution, même la plus bénigne, traîne à sa suite de grandes perturbations. Il fallut rendre, enfin, au pouvoir la force nécessaire pour gouverner.

Le moment est venu d'améliorer les mœurs, de restaurer le *respect*.

La classe inférieure suit les exemples qui viennent d'en haut, et quand le cœur de l'arbre est malade, l'écorce est en putréfaction.

L'épuration doit commencer par le corps législatif sur le corps législatif : *Medice, cura te ipsum*.

P. 51. « *UNE morale.* » — De toutes les nations civilisées, la France est celle qui approche le plus

de l'unité nationale, et c'est pour cela qu'elle est la plus heureuse (malgré beaucoup d'imperfections, qu'elle peut et qu'elle veut corriger); elle a l'unité politique, l'unité de législation et de gouvernement, l'unité administrative et judiciaire, l'unité de langage, l'unité financière et monétaire, l'unité des poids et mesures.

Il ne lui manque, pour compléter l'unité nationale, que l'unité morale et l'unité religieuse. Encore la tolérance est-elle parvenue à tenir lieu, à peu près, d'unité religieuse. Mais la tolérance en matière de morale, ne nous y trompons plus, c'est l'absence de morale.

On peut être honnête homme en priant Dieu suivant Moïse ou suivant Jésus-Christ; on peut être honnête homme, si l'on blesse la morale. On peut être bon citoyen en priant Dieu suivant Fénelon ou suivant Luther; on ne peut être bon citoyen quand on foule aux pieds le Décalogue.

Toutes nos religions adoptent le Décalogue comme point de départ de la morale; toutes adoptent le résumé simple et sublime que Jésus en a donné : « Aime Dieu par dessus tout, et ton prochain comme toi-même. » Il est donc facile d'arriver à l'unité morale.

Et quand tous nos enfants auront sucé le même lait, ils s'aimeront et s'estimeront davantage.

P. 52. « Des lois morales. » — C'est-à-dire qui tendent à moraliser les citoyens. La plupart de nos lois fiscales tendent à démoraliser. Un traité fait avec l'Angleterre laisse aux pêcheurs anglais presque tout le hareng. Les pêcheurs dieppois, n'en trouvant pas assez dans leur zone, vont en acheter aux Orcades, ce qui préjudicie à notre littoral. On leur dé-

fend ce commerce ; ils sortent du port avec leurs filets, mais rentrent souvent avec du poisson acheté. On les visite : ils jurent qu'il a été pêché. Je disais à la femme d'un de ces pêcheurs : « On a bien soin, n'est-ce pas, d'empêcher la fraude ? » — « Oui, Monsieur, mais nous la faisons tout de même : il faut vivre. La fraude n'est pas défendue pour ceux qui s'y prennent bien. Sauve qui peut ! Tant pis pour les maladroits. » — Dans les ventes d'immeubles, on dissimule une partie du prix ; dans les déclarations faites pour l'impôt mobilier, on porte un chiffre inférieur au chiffre réel, et l'honnête homme, qui dit vrai, se trouve dupe ; il passe pour niais. On dirait que le fisc est en dehors de la morale.

P. 55. « ... le regret de n'être pas puni. » — Le père d'une détenue lui écrivait : « Je te remercie des 10 fr. que tu m'as envoyés sur tes économies. Tu es bien heureuse ; ta pauvre sœur ne peut gagner ici de quoi vivre, et je voudrais bien la voir dans une si bonne maison. »

Un malheureux vole un petit pain dans la boutique d'un boulanger ; on l'arrête, il s'empresse de rendre le pain, disant : « C'est tout ce que je voulais : en prison, du moins, je ne serai pas exposé à la faim ni au froid. »

Un accusé s'attendait au bagne ; le président des assises résume les débats avec indulgence, et le verdict ne détermine d'autre peine que la réclusion. Le condamné se retire mécontent. Après les assises, le président fait sa visite à la prison. Le scélérat, au moment où le vénérable magistrat se retire, lui donne un coup de couteau dans l'épaule... On le

juge de nouveau ; on le condamne aux *travaux forcés*... « Voilà , dit-il, ce que je voulais. »

P. 54. « *Sans religion, point de morale.* » — Pour maintenir l'harmonie entre les *toi* et les *moi* dont se composent la société, l'humanité, il faut un **ARBITRE** qu'ils respectent l'un et l'autre. Cet arbitre est l'auteur commun, l'ieu. La crainte de Dieu est le principe de la sagesse ; la sagesse est la *morale en action*.

Qu'y a-t-il au dessus du citoyen ? — L'autorité, qui le protège. Qu'y a-t-il au dessus de l'autorité ? — La loi, qui l'a instituée. Qu'y a-t-il au dessus de la loi ? — Le législateur. Qu'y a-t-il au dessus du législateur ? — La nation. Qu'y a-t-il au dessus de la nation ? — Dieu, — et la morale, qui est la *loi de Dieu*.

Le scepticisme voulut essayer de gouverner sans religion ; mais bientôt, après des maux inouïs, il fut obligé de revenir à l'*Être suprême*, qui seul peut *relier* ensemble toutes les individualités.

L'État est dans l'Église considérée comme réunion de tous les catholiques ; mais l'Église gallicane est dans l'État.

Le prêtre, comme citoyen, est soumis à toutes les lois du pays ; il est soumis à son chef spirituel, comme tout catholique, pour ce qui regarde les *croyances religieuses*.

Quand les paroisses éalisaient leurs pasteurs ; quand les curés éalisaient leurs évêques, il y avait plus d'harmonie entre les pasteurs et leurs troupeaux.

P. 57. « *Les enfants sortent de l'école sans avoir la notion du devoir.* » — L'instituteur compte sur le curé ; le curé, sur l'instituteur... *L'instruction*

morale et religieuse est réduite au catéchisme, non expliqué, ou si mal expliqué, le plus souvent, que l'adulte n'a rien de plus pressé que de l'oublier. Quant aux juifs et aux protestants, ils s'arrangent comme ils peuvent.

Le catéchisme ne contient pas un enseignement suffisant pour le citoyen. Il s'occupe du dogme et du culte plus que de la morale. Il faudrait une *instruction morale à l'usage de toutes les communions* ; car il nous faut de *bons citoyens*, et c'est par l'*instruction morale et religieuse* que nous les formons.

P. 59. « *Est-il une commune en France qui n'ait à faire ou du moins à entretenir ses chemins ?* » — On voit, dans le *Puy-de-Dôme*, des communes immenses et pauvres qui paient 5,000 fr. d'impôt ; et des communes exigües, mais très fertiles, qui paient 50,000 fr. d'impôt. Les communes pauvres ont dix fois plus de chemins, et dix fois moins de ressources. Tant que les chemins vicinaux resteront à la charge des communes, la France en sera privée.

Il faudrait mettre à la charge du département au moins les chemins nécessaires pour communiquer de la commune au chef-lieu de canton, de la commune au chef-lieu d'arrondissement, de la commune au chef-lieu du département.

L'intérêt général veut qu'on puisse en tout temps circuler dans toutes les parties de la France. Le blé serait moins cher, si les charrois coûtaient moins.

P. 61. « ... dont le nombre s'élèverait au plus à la cinquantième partie du territoire. » — J'ai parlé d'une commune de Seine-et-Marne, située dans la

partie la plus pauvre du département, qui n'avait plus, avant la disette, qu'un pauvre sur 500 habitants; la ville d'Issoire n'a communément que 200 pauvres sur 6,500 habitants; un bourg de 1,400 âmes, près d'Issoire, n'a que 25 indigents... Mais, dans le même arrondissement, les communes des montagnes sont *peuplées de mendiants*. — Un bon système de *secours publics* réduirait bientôt le nombre total des pauvres du royaume au 50^e de la population, et peut-être au dessous.

P.61. « *Emprunter pour faire des travaux utiles, c'est bien administrer la chose publique.* » —

On évalue à 5 milliards le numéraire en circulation dans le royaume; à 4 milliards, le papier-rente; à 3 milliards environ les actions de la banque, des chemins de fer, etc., en tout 10 milliards environ de *signes circulants*.

Supposez que l'État emprunte 2 milliards encore, pour terminer ses voies de communication dans l'espace de 10 années. Quelle serait, en fin de compte, sa position?

1^o Il aurait fait du bien à beaucoup de travailleurs, et quelques uns seraient devenus propriétaires; 2^o il aurait accru de 2 milliards de constructions la richesse du pays; 3^o il aurait accru de 2 autres milliards la quantité du *signe circulant*: 5,000 fr. de rentes sur l'état, pour celui qui les possède, valent presque autant qu'une ferme louée 5,000 fr.; 4^o il aurait accru de 5 ou 6 milliards la valeur vénale des propriétés voisines des travaux effectués; 5^o il aurait accru, par conséquent, la *matière imposable*, et même l'impôt de consommation, qui suit toujours la progression des richesses. — Le tout *moyennant 2 milliards que LA FRANCE aurait empruntés*

à LA FRANCE, et qu'elle se rembourserait à elle-même, par voie d'amortissement, — quand il lui plairait.

Une réflexion bien simple fera mieux saisir ma pensée : il serait plus malheureux pour la France de supprimer immédiatement la dette publique, sans la remplacer immédiatement, que d'y ajouter 2 milliards, même en pure perte. La suppression du grand livre n'augmenterait pas le nombre des riches ; au contraire, elle le diminuerait ; mais elle augmenterait de beaucoup le nombre des pauvres.

N'en concluons pas qu'il faille accroître indéfiniment la dette : ce serait tuer le grand-livre ; non, il ne faut pas gaspiller nos ressources : le crédit est un trésor national que nous devons conserver précieusement. — Pour le conserver, il faut en user ; en user à propos, avec intelligence, — et ne jamais en abuser. — La France ne fut jamais plus pauvre qu'après sa banqueroute : elle avait perdu son crédit.

P. 63. «... quelques départements s'appauvrir tous les ans...» — Le conseil général de la Corrèze (session de 1846) a fait un tableau de sa pauvreté croissante et des causes qui la produisent, un tableau qui a attiré l'attention des gouvernants. — Il faut porter secours à ceux qui souffrent.

Il est évident que ce département, au lieu d'accroître son bien-être, le voit diminuer chaque année : la terre est grevée d'hypothèques bien supérieures à sa valeur.

Cette partie du Limousin avait, sous Henri IV, versé au trésor 120,000 livres pour faire canaliser la Corrèze et la Vézère... Elle attend encore la canalisation !

C'est dans les départements agricoles, mais arriérés en agriculture, qu'il faut établir des colonies agricoles, des fermes modèles et des fermes-écoles; c'est dans les départements arriérés en industrie, qu'il faut établir des écoles industrielles. Ne donnons pas à ceux qui ont; donnons à ceux qui n'ont pas. C'est un principe de haute charité sociale et de bonne politique.

Une commune doit employer ses ressources aux besoins de la commune; un département, aux besoins du département; mais l'état doit employer les siennes à porter la vie et le bonheur partout où ils manquent.

La centralisation, dans les mains d'un pouvoir qui aurait le temps d'étudier les besoins et les ressources, la capacité d'appliquer les ressources aux besoins, la centralisation bien dirigée peut conduire un pays au plus haut degré de bonheur auquel sa position lui permette d'aspirer.

P. 66. « *A lui donc (à l'État) le soin de veiller au salaire.* » — En proclamant la liberté du travail, nous avons démoli toute l'ancienne législation qui régissait l'apprentissage et les métiers : il faut la rebâtir.

On peut soutenir le salaire en augmentant la quantité des travaux. On peut augmenter la quantité des travaux de plusieurs manières : 1° en ordonnant plus de travaux publics; 2° en rendant à la circulation tout ou partie des immeubles qui languissent en mainmorte; 3° en supprimant la vaine pâture; 4° en faisant livrer à la culture les landes, friches et marais fertilisables : un délai serait accordé aux propriétaires, après lequel on exproprierait pour utilité publique; 5° en dirigeant les capitaux vers l'agricul-

ture au moyen d'un bon crédit foncier et d'un bon système hypothécaire.

On peut soutenir le salaire en déplaçant les bras.

Il nous manque bien d'autres choses encore : il faut généraliser autant que possible l'institution des prud'hommes ; instituer dans les grands centres d'industrie un *jury des salaires*, qui statuerait équitablement sur les différends qui peuvent s'élever, non entre le maître et l'ouvrier, c'est aux prudhommes à les juger ; mais entre les *maîtres* et les *ouvriers* : à tout procès il faut un juge. Profiter du *tour de France* pour donner aux ouvriers du royaume plus de moralité et d'habileté.

Il nous manque aussi une *caisse des invalides de l'industrie*. Le génie de Colbert dota la France d'une institution prévoyante qui assure du pain aux matelots dans leur vieillesse, à leur veuves, à leurs enfants : la *Caisse des Invalides de la marine*. On fait à tous les gens de mer, depuis le mousse jusqu'à l'amiral, une retenue de 5 p. 100 sur leurs appointements, à la marine du commerce aussi bien qu'à la marine de l'état ; au moyen de quoi, après 25 années de service, ils ont droit à une retraite du tiers des appointements qu'ils avaient au moment où ils ont cessé d'être en activité.

Le temps du noviciat ne compte pas dans les 25 années de service.

Pourquoi ne pas établir une tontine pareille dans l'intérêt des invalides de l'industrie et du commerce ?

L'ouvrier, comme le matelot, manque généralement de prévoyance : il dissipe en orgies toute la partie du salaire que ses besoins journaliers n'ont pas absorbée. La caisse d'épargne est utile aux plus rangés seulement : une *caisse des invalides* serait utile à tous.

P. 67. « *Les machines remplacent le fuseau et l'aiguille.* » — Toute invention lèse quelqu'un : l'imprimerie ruina les copistes ; les diligences ruinèrent les voiturins ; les bateaux à vapeur ruinèrent beaucoup de diligences ; les chemins de fer ruinent les bateaux à vapeur ; les machines ont ruiné les tisserands ; les machines perfectionnées ruinent les machines arriérées. S'ensuit-il qu'on ne doive pas favoriser les perfectionnements ? Hélas ! non, l'intérêt général en profite, et les intérêts particuliers froissés doivent se taire, quand l'intérêt général a parlé.

Chacun est libre de perfectionner son industrie.

Mais le corps social, qui profite des conquêtes, doit au moins soigner les blessés et enterrer les morts.

Les tisserands de Rouen gagnaient 4 ou 5 fr. par jour ; depuis le perfectionnement des machines, ils sont réduits à 50, 60 ou 75 cent. au plus. L'insuffisance du salaire amènera forcément une diminution dans le nombre des ouvriers qu'occupe cette industrie, et l'équilibre se rétablira ; mais, en attendant, ces malheureux n'ont pas de quoi subsister.

P. 71. « *De toutes les questions économiques, la plus difficile et la plus importante c'est la question des SUBSISTANCES.* » — Quand une question aussi compliquée demande solution, il faut que le pouvoir s'entoure de lumières pour la résoudre : on ne peut improviser sans danger en pareille matière. — Le Congrès agricole a commencé l'examen de la question ; la Société d'économie charitable a ouvert un concours, grâce à la générosité de M. de Cormenin ; les conseils généraux seront probablement consultés. Mais il serait fort utile, en outre, que le gouvernement proposât un prix à l'ouvrage qui indiquerait

les meilleures solutions. Avec les idées de tous, l'homme d'état habile peut résoudre les plus difficiles problèmes.

La masse des lumières serait immense dans notre pays, si on savait les réunir en un seul foyer.

Songeons-y : la population du royaume s'est élevée, depuis un demi-siècle, de 24 à 36 millions, et nous avons eu, dans l'intervalle, 5 disettes, 20 années de guerres générales, et le choléra ! — 5 disettes en moins de 30 ans ! 1801, 1811, 1816, 1829, 1846.

P. 71. « ... Utiliser nos engrais... » — Un agriculteur français voulait faire hommage à Grégoire XVI d'une brochure sur les engrais ; on lui répondit que ce serait blesser les convenances. Il s'en plaignit à un savant cardinal. Celui-ci répondit : « On a eu raison : gardez votre fumier ; nos terres n'en ont pas besoin. Je suis obligé de payer quelqu'un pour jeter au Tibre celui de mes quatre chevaux. »

Nous sommes beaucoup moins arriérés que le sacré collège en fait d'agriculture. Cependant on voit encore des villes infectées de choses qui fertiliseraient les campagnes ; on voit encore, dans les villages, non loin de Paris, des tas de fumier dont le purin empest la mare où s'abreuvent les troupeaux : les troupeaux en souffrent, et les terres produisent en moyenne 6 grains pour un, tandis que celles des Anglais dépassent 12 !

La quantité d'engrais que tous les ans nous laissons perdre, non sans inconvénient pour la salubrité, produirait seule ~~plus qu'il ne manque~~ à nos récoltes pour suffire aux besoins du pays !

P. 76. « Depuis 3 ans je demande en vain... » —

La pétition, présentée successivement aux sessions de 1845, 1846 et 1847, n'a été rapportée que le 26 juillet dernier. Elle a été renvoyée à M. le ministre de l'intérieur, auquel j'avais dû l'adresser avant tout. — Elle comprenait, outre les questions des *nourrices* et de l'apprentissage, celles des *bureaux de bienfaisance*, des *Enfants-Trouvés*, des *Crèches*, du travail des prisons.

Dans la dernière session, la chambre a aussi renvoyé à M. le ministre une autre pétition sur le travail des prisons, et le mémoire de M. le vicomte de Melun sur les *Monts-de-Piété* et sur plusieurs autres questions relatives au paupérisme. — Il est donc permis d'espérer que le ministère présentera dans la session prochaine quelques projets de loi sur ces matières importantes.

P. 82. « On ne verrait plus ces bandes menaçantes qui parcourent les campagnes. . » — Dans l'arrondissement de Dieppe, qui n'est pas des plus pauvres, le même village était visité quelquefois, cette année, par 3,000 mendiants, le même jour ! Un fermier donnait 25 fr., à raison d'un liard pour chaque mendiant ! Le sous-préfet, dans son discours au conseil d'arrondissement, avoue que « des bandes nocturnes ont, sur beaucoup de points, exploité les fermes isolées, où la crainte rendait l'aumône plus abondante... » et que « le zèle de la gendarmerie est devenu insuffisant. »

Si le secours à domicile eût été bien organisé dans les communes, les pauvres de toutes ne se seraient pas répandus dans toutes, de porte en porte, de ferme en ferme, de village en village.

La non-sécurité des campagnes finirait par amener l'absentéisme complet.

SUR LA 5^e PARTIE.

P. 86. « *Quand il a pu délivrer du mal celui qui souffrait, il s'est délivré lui-même d'une souffrance.* » — La charité produit un double effet : elle rend le pauvre meilleur et moins malheureux ; le riche, meilleur et plus heureux. Elle élève le riche en relevant le pauvre. Donner un peu du *superflu* pour aider ceux qui manquent du *nécessaire*, qu'y a-t-il de plus naturel ! L'aumône intelligente se divise en deux parts, et la meilleure est celle qui reste au bienfaiteur. Cette part consiste 1^o dans le plaisir qu'on trouve à faire le bien, 2^o dans le doux souvenir qu'il nous laisse, 3^o dans la rémunération que la Providence réserve aux bons.

La bienfaisance est un doux oreiller !

P. 92. « *L'exemple a des échos sans fin.* » — L'homme est de sa nature *imitateur* : il fait, il dit ce qu'il a vu faire, ce qu'il a entendu dire. Tout art est *imitation*, et la science ne surprend les secrets de la nature que pour nous faciliter les moyens d'*imiter plus et mieux*.

La morale agit par l'exemple avec plus de succès que par le précepte. Quand nous saurons organiser la presse de manière qu'elle publie *beaucoup de vertus* et *peu de crimes*, et qu'elle ne cite jamais une *mauvaise action* sans ajouter le *châtiment* qui l'a frappée ou qui l'attend, le nombre des bonnes actions augmentera, le nombre des mauvaises diminuera.

Plus un exemple est élevé, plus il a de retentissement, et, par conséquent d'imitateurs :

Regis ad exemplar totius componitur orbis.

Nous subissons encore les conséquences des mauvais exemples donnés par Louis XV : ni les vertus ni le martyre de son petit-fils n'ont pu les expier !

La charité de la reine des Français a donné une grande impulsion à la charité française. La charité de M^{me} la duchesse d'Orléans, de MADAME Adélaïde et des autres princesses ; la charité de Pie IX et des prélats français : voilà des *exemples* qui multiplient les œuvres de bienfaisance.

Il faut profiter du moment favorable pour introduire dans nos lois et dans nos institutions les principes de la charité.

Les discours annuels prononcés dans l'*aréopage du goût et de la vertu*, à l'occasion des prix Montyon, et des ouvrages utiles aux mœurs, ont aussi contribué puissamment à développer les généreux sentiments qui produisent les actes de dévouement et de charité. Qu'y a-t-il de plus beau, de plus propre à exciter l'admiration, et, par conséquent l'*imitation*, que ces *modèles*, présentés avec tout le charme du style et de l'éloquence !

Mais pourquoi ne pas donner ces discours *en prix* dans toutes nos écoles ? Semoins le dévouement et la vertu dans le peuple, nous récolterons la vertu, le dévouement et le bonheur social.

L'exemple est plus fort que le précepte ; mais quand le précepte vient s'ajouter à l'exemple, quand la récompense vient encore leur prêter secours, et quand la publicité multiplie à l'infini la valeur morale de la récompense, ne voyez-vous pas que chacun des grains semés doit produire quelques cent mille bonnes actions, éviter quelques cent mille mauvaises actions !

La vertu se cache... Mais Dieu voit tout, et la société, providence terrestre du malheureux, se fait à

elle-même plus de bien, quand elle accorde solennellement une médaille *au bien*, que lorsqu'elle inflige solennellement une peine *au mal*.

Si nous récompensions mieux, nous aurions beaucoup moins à punir.

P. 105. « *Énumération des institutions nécessaires.* » — Je n'énumère pas les œuvres de charité privée; la nomenclature serait trop longue. Elle se trouve dans le *Manuel des œuvres*, publié par M. le vicomte de Melun; dans les *Lettres sur la charité*, par M. Dufau; dans le journal mensuel intitulé : *Annales de la charité* (rue de la Planché, 25).

La charité privée sera toujours plus ingénieuse, plus *progressive* que la *charité administrative*. A mesure qu'elle découvre un nouveau moyen de secourir, la charité administrative doit se l'approprier, afin de le *régulariser*, et surtout de le *généraliser*.

La plupart des bonnes œuvres peuvent rentrer dans les attributions des bureaux de bienfaisance, qui, au moyen des *commissaires de charité* et des *dames de charité*, peuvent faire tout le bien possible dans chaque localité.

Mais il faut pour cela que le maire et le curé soient d'accord. Le maire et le curé ne devraient être étrangers à aucune œuvre de charité collective : tout ce qui intéresse les pauvres de la commune, intéresse le maire; tout ce qui intéresse les pauvres de la paroisse, intéresse le curé.

Quand une commune a le bonheur de posséder un bon maire et un bon curé, quelque pauvre qu'elle soit, elle a moins de malheureux, moins de procès, moins de délits, que les riches communes privées de ces rares trésors.

P. 106. *La crèche* diminue simultanément les trois principales causes de misère : l'immoralité, le non-travail et les maladies. Les crèches du département de la Seine comptent déjà les journées d'enfants par cent mille !

P. 147. « *Secours publics dans Paris.* » — Paris est un excellent observatoire pour la misère : on l'y trouve à tous les degrés et sous toutes les formes, depuis l'indigence héréditaire jusqu'à la plus malheureuse des pauvretés, celle des personnes qui ont possédé naguère tous les avantages de la richesse ou d'une position élevée.

Paris est aussi un excellent observatoire pour la charité : depuis l'aumône au passant jusqu'aux plus ingénieuses conceptions de la bienfaisance ; depuis l'obole de la veuve pauvre, jusqu'aux dons fastueux de l'opulence, tout se voit à Paris chaque jour.

La charité départementale imite la charité parisienne : il est donc important de donner un soin particulier aux secours publics dans la capitale.

P. 138. « *J'en appelle à l'intelligence et au bon sens de mon pays.* » — Le bon sens n'est pas rare en France : nous l'appelons sens commun. Sur 56 millions d'intelligences, on peut déduire 9 ou 10 millions d'enfants ou de vieillards en enfance ; 2 ou 5 millions de fous, d'imbéciles ou d'indignes. — il reste encore au moins 24 bons millions de citoyens dont la droite raison est plus ou moins développée. Il faut compter les femmes : elles ne votent pas, il est vrai, mais elles influent sur ceux qui votent.

Le bon sens national a donc une puissance de 24 millions de saines intelligences.

Mais 20 millions ne s'élèvent pas encore au dessus des *intérêts privés* : elles sont capables de conduire leurs propres affaires, voilà tout ; 4 millions peuvent atteindre aux *intérêts communaux* ; 2 ou 3, aux *intérêts cantonnaux* ; 1 ou 2, aux *intérêts d'arrondissement et de département* ; et 100,000, tout au plus, s'élèvent jusqu'à la région des *intérêts généraux* du pays.

Sur ce nombre, déjà si restreint, est-il beaucoup de citoyens qui puissent comprendre d'eux mêmes que la France éprouve le contre-coup des souffrances de l'Espagne, de la Suisse et de l'Italie ?

Quoi qu'il en soit, nous avons en France une masse considérable de *bon sens*, et cette masse augmente en raison combinée de la population et des lumières ; seulement, presque tout est absorbé par les *intérêts privés*, et par les autres intérêts qui s'éloignent le moins des intérêts individuels.

Je m'adresse à tous les intérêts : *privés, locaux ou généraux*, et tous me comprendront, — parce qu'il importe à tous de *réduire la misère*, qui nuit à tous ; d'*éteindre la mendicité*, qui les humilie et les gêne tous ; et, pour cela, de *secourir efficacement* les malheureux de tout le territoire.

Ils comprendront tous qu'il en coûterait moins pour faire bien, que pour faire mal, et que la meilleure manière de secourir l'indigent, c'est de le mettre en état de se passer de secours ;

Que le grand remède contre le paupérisme, c'est de substituer, quand on peut, le travail à l'aumône, et de moraliser toujours en secourant ;

Et que la France est assez riche maintenant pour donner du travail au journalier qui n'en a plus, et du pain à l'indigent qui ne peut travailler.

Cela compris, et notre système charitable réformé

sur ces bases, le problème du paupérisme sera complètement résolu

SUR LA CONCLUSION.

P. 160. « *Les abus se cacheront.* » — Tout usage contraire au *bien général* est un *abus*. Pie IX a dit : « Je ne connais rien de plus révolutionnaire que les *abus* ; ce sont eux qui détruisent les sociétés. »

Les réformes sages, faites à propos, évitent les révolutions. Quand un peuple est heureux, il ne songe pas à se révolter.

On ne détruira jamais tous les abus : la perfection n'est pas de ce monde. Vous en coupez un, il en pousse dix autres à côté. On balaie tous les jours, et tous les jours il faut balayer. — Ne vous lassez jamais de combattre les abus : la rouille atteint l'acier le plus pur, et cependant les armes du bon guerrier ne sont jamais rouillées.

L'homme d'état qui fauche les abus se fait des ennemis, c'est inévitable ; mais il fait son *devoir*, et, tôt ou tard, le pays lui rend justice. Vous n'avez pas le courage d'attaquer les abus..., retirez-vous : gouverner, c'est écarter les obstacles ; gouverner, c'est améliorer ; gouverner, c'est faire triompher le bien sur le mal.

P. 160. « *Les préjugés se tairont.* » — Il y a des préjugés utiles, qu'on doit conserver et raffermir ; il y a des préjugés *funestes*, qu'on doit combattre en toute occasion, et par tous les moyens possibles. Un préjugé fatal, d'autant plus fatal qu'il se perd dans la nuit des temps, arrête l'essor de notre agriculture et beaucoup de progrès : « *Le mieux est l'ennemi du bien.* » Cette contre-vérité nous coûte chaque année

des milliards. Un autre, plus jeune, mais tout aussi faux, ravage les mœurs : « *La corruption, dit-il, est de l'essence du gouvernement représentatif!* » Les mauvais moyens de gouverner peuvent-ils être de l'essence d'un système dont le but est d'appeler aux affaires, par l'élection, les citoyens les plus dignes et les plus capables?

Un autre préjugé dit : « *Il y aura toujours des pauvres : à quoi bon ces travaux sur le paupérisme?* » Sous l'ancien régime nous avions à Paris 1 pauvre sur 5 habitants ; sous l'Empire, 1 sur 10 ; sous la Restauration, 1 sur 15 ; aujourd'hui, 1 sur 14... ; encore quelques progrès, et nous n'en aurons pas 1 sur 50 ! La durée moyenne de la vie est accrue de 5 ans depuis 1789... Il est donc utile de s'occuper d'améliorations !

P. 160. « *La routine...* » — Je parle souvent de la routine, parce que je la vois partout. Elle s'oppose à toute amélioration ; et, soutenue par les abus, qui jettent les hauts cris lorsqu'on veut les déranger, et par les préjugés, qui raisonnent ou déraisonnent à perte d'haleine, elle empêche ou retarde le bien et le mieux, le mieux qui est le meilleur ami du bien. Quand le progrès l'emporte, malgré tout, elle dit : « Arrêtons-nous là maintenant. » Lui, au contraire, ne veut jamais s'arrêter, parce qu'il y a toujours des améliorations à faire.

Comment un peuple ami du progrès est-il pourtant soumis à la routine ?

Demandez plutôt pourquoi tant d'ignorance à côté de si grandes lumières ? tant de sottise à côté de tant d'esprit et de bon sens ? pourquoi de si grands crimes, de si honteuses actions, à côté de tant de vertu et d'honneur ? pourquoi cette grande opulence, et cette misère extrême ?

Le caractère français est tissu de contradictions ; mais, heureusement, les bons sentiments, les bons penchants, les bonnes habitudes, les bonnes actions, tout cela est en majorité, en progrès.

Si nous pouvions établir la statistique exacte, le bilan du bien et du mal sous Charles IX et sous Louis-Philippe, nous trouverions une différence énorme au profit du bien. Le mal et la routine ont perdu le terrain que les lumières et le progrès ont pu conquérir.

Ne nous laissons pas de combattre le mal et la routine ; avançons toujours, éclairons-nous toujours : l'eau stagnante se corrompt, l'eau courante se purifie.

La religion nous dit : « Rendez-vous parfaits. » La morale : « Éclairez-vous. » La raison : « Corrigez les abus. »

P. 161. « Une commission. » — Au moyen des commissions, le pouvoir attire les lumières des hommes *spéciaux*. Tous les hommes les plus forts en chaque partie ne peuvent être *pairs* ou *députés*. Il reste, en dehors des chambres, de hautes capacités dont les lumières seraient fort utiles ; et si le système des commissions était bien compris, bien appliqué, nous ne verrions pas des lois *inexécutables*. Quand la convention créa le *grand-livre*, elle eut soin de consulter les plus habiles financiers de la Bourse.

Une *comm ssion* composée des hommes les plus versés dans les œuvres de bienfaisance, de bienfaisance publique et privée, une telle *commission* préparerait en quelque mois une *loi organique des secours publics*, et nous aurions bientôt un bon système charitable.

SUR L'ENSEMBLE DE CE PETIT LIVRE.

Je dis beaucoup de vérités utiles; mais il est humainement impossible qu'il ne s'y glisse pas, malgré moi, quelques erreurs; je compte sur la critique pour les unes et contre les autres: son crible épurateur séparera le bon grain de l'ivraie. Si j'ai bien marqué le but auquel nous voulons atteindre, et le chemin qui peut y conduire, ma tâche est remplie; et quand nous ne parviendrions à réduire que du 10^e le nombre des misères; que du 20^e le nombre des délits, je ne regretterais pas le temps ni le travail employés à réunir, à coordonner et à condenser les divers éléments de l'un des plus difficiles problèmes de la civilisation moderne.

Que l'opinion dise: « RÉFORME CHARITABLE et PLUS DE MENDICITÉ! » nous aurons la réforme; nous n'aurons plus de mendiants!

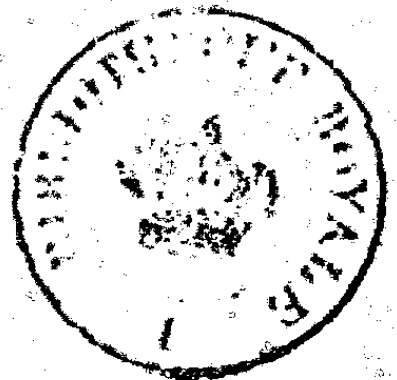


TABLE DES MATIERES.

PRÉFACE.	3
INTRODUCTION.	5

1^{re} PARTIE. — DU PAUPÉRISME.

Chap. 1 ^{er} . <i>Le paupérisme et la misère.</i>	19
--	----

Origine du paupérisme ; les pauvres ; le bon pauvre ; le mauvais pauvre ; de la mendicité.

Chap. 2. <i>Causes de la misère.</i>	32
--	----

Chap. 3. <i>Effets de la misère</i>	33
---	----

Sur sa victime ; sur la famille ; sur le corps social.

Chap. 4. <i>Résumé de la 1^{re} partie.</i>	43
---	----

2^e PARTIE. — MOYENS D'Y REMÉDIER.

Chap. 1 ^{er} . <i>Principes généraux.</i>	46
--	----

Chap. 2. <i>Moyens de prévenir la misère</i>	49
--	----

Ce qu'il faut faire pour moraliser ; de l'éducation ; du travail ; des salaires ; des subsistances ; de l'hygiène.

Chap. 3. <i>Moyens de guérir la misère</i>	71
--	----

Chap. 4. <i>Moyens de secourir efficacement tous les malheureux</i>	81
---	----

Chap. 5. <i>Résumé de la 2^e partie</i>	85
---	----

3^e PARTIE. — DE LA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES.

Chap. 1^{er}. *La charité* 83

La charité sentiment et vertu ; la charité science ; la charité moyen de gouverner. Attributs de la charité. Mission de la charité. Besoins, ressources, auxiliaires de la charité.

Chap. 2. *Charité sociale*. 97

En quoi elle consiste ; charité française ; charité administrative, privée, individuelle, collective ; charité envers les étrangers.

Chap. 3. *Institutions charitables* 103

Énumération : bureaux de charité ; secours aux femmes en couche et aux mères nourrices ; surveillance des nourrices ; crèche, asile, écoles. Classes d'adultes et surveillance des apprentis. Hôpitaux, hospices, convalescents. Ateliers, ouvroirs et autres secours en travail Patronages. Caisse d'épargne et de secours mutuels Dépôts de mendicité Tours. Maisons de prêt. Colonies agricoles. Comités médicaux et judiciaires de charité. Établissements pour les jeunes invalides pauvres. Système de récompenses ; système pénitentiaire. Pouvons-nous doter la France de tous ces établissements ?

Chap. 4. *Voies et moyens* 127

Sources du revenu des pauvres. Répartition des charges de la charité.

Chap. 5. <i>Administration de la charité.</i> . . .	137
Hiérarchie. Direction centrale, départementale. Surveillance. Rapports annuels.	
Chap. 6. <i>Secours publics dans Paris.</i> . . .	147
Secours à domicile. Hôpitaux. Hospices. Observations générales.	
Chap. 7. <i>Utilité d'un congrès de charité.</i> . .	153
Chap. 8. <i>Résumé de la 3^e partie.</i>	158
CONCLUSION.	159
NOTES.	163
Sur la préface	163
Sur l'introduction	165
Sur la 1 ^{re} partie.	170
Sur la 2 ^e partie.	170
Sur la 3 ^e partie.	184
Sur la conclusion	184
Sur l'ensemble de ce petit livre.	192
Table	193

